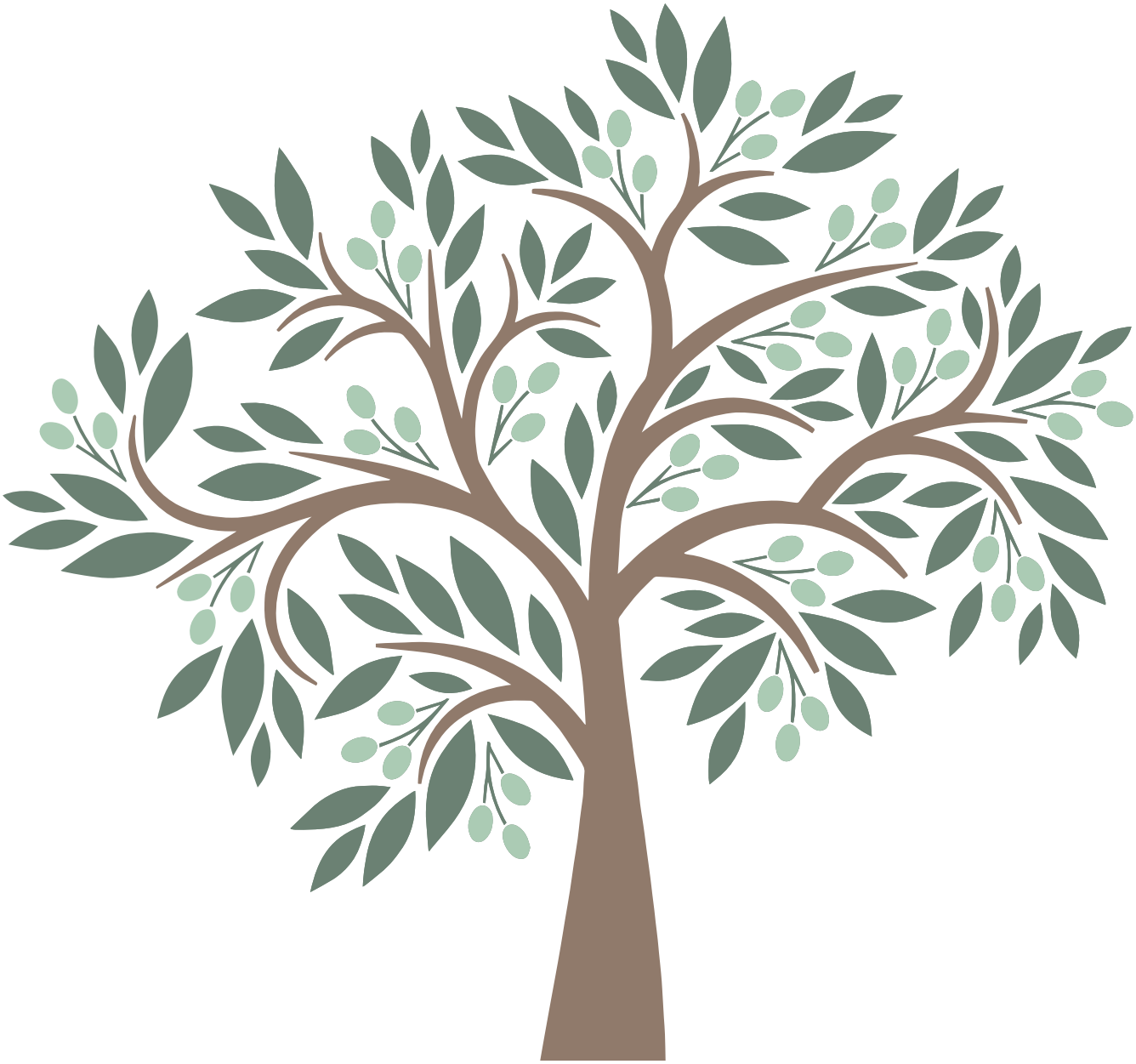

ogeo FUND

RAPPORT ANNUEL 2016

SOMMAIRE

1. CHIFFRES CLÉS 2016 2

2. ÉDITORIAL
La parole à OGEO FUND 4

3. LES BELGES ET LEUR PENSION
La parole à Guy Quaden 6
La parole à Bruno Colmant 7
La parole à Pierre Devolder 8
3ème enquête d'opinion sur les pensions en Belgique 10

4. OGEO
1er et 2ème piliers de pensions 14
Étapes du processus d'adhésion 15

5. GOUVERNANCE
Une gouvernance renforcée 16
Le Comité financier 18
Des contrôles internes et externes stricts 20

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS
Nouveaux principes de politique de placement 23
Ogesip Invest : 2ème année de plein exercice 26
New Tide Rotterdam rejoint le portefeuille immobilier d'OGEO FUND 28

7. ORGANISATION
Huit entreprises d'affiliation 30
Les organes opérationnels 32
Des partenaires de choix 33

8. RAPPORT DE GESTION 35

9. COMPTES ANNUELS 45

10. RAPPORT DU COMMISSAIRE AGRÉÉ 57

4,74 %
DE RENDEMENT FINANCIER

5ÈME
PLUS GRAND OFP DE BELGIQUE[1]

9 ANNÉES D'EXISTENCE

4.285
BÉNÉFICIAIRES DE RENTE ACTUELS OU FUTURS, RÉPARTIS ENTRE **8** ENTREPRISES D'AFFILIATION

1,173
MILLIARD D'EUROS D'ACTIFS SOUS GESTION

550
MILLIONS D'EUROS D'ACTIFS EN SURCOUVERTURE[2]

28,7
MILLIONS D'EUROS DE BÉNÉFICES

1 Classement au 31/12/2015 – en attente du classement officiel émanant de PensioPlus (anciennement ABIP – Association Belge des Institutions de Pension) au 31/12/2016.

2 Surcouverture : les actifs de couverture d'OGEO FUND à fin 2016 s'élèvent à 1 milliard d'euros par rapport à des engagements de 450 millions d'euros soit une surcouverture de 122 %.

DES ACTIFS SOUS GESTION EN CONSTANTE AUGMENTATION

EN MILLIONS D'EUROS

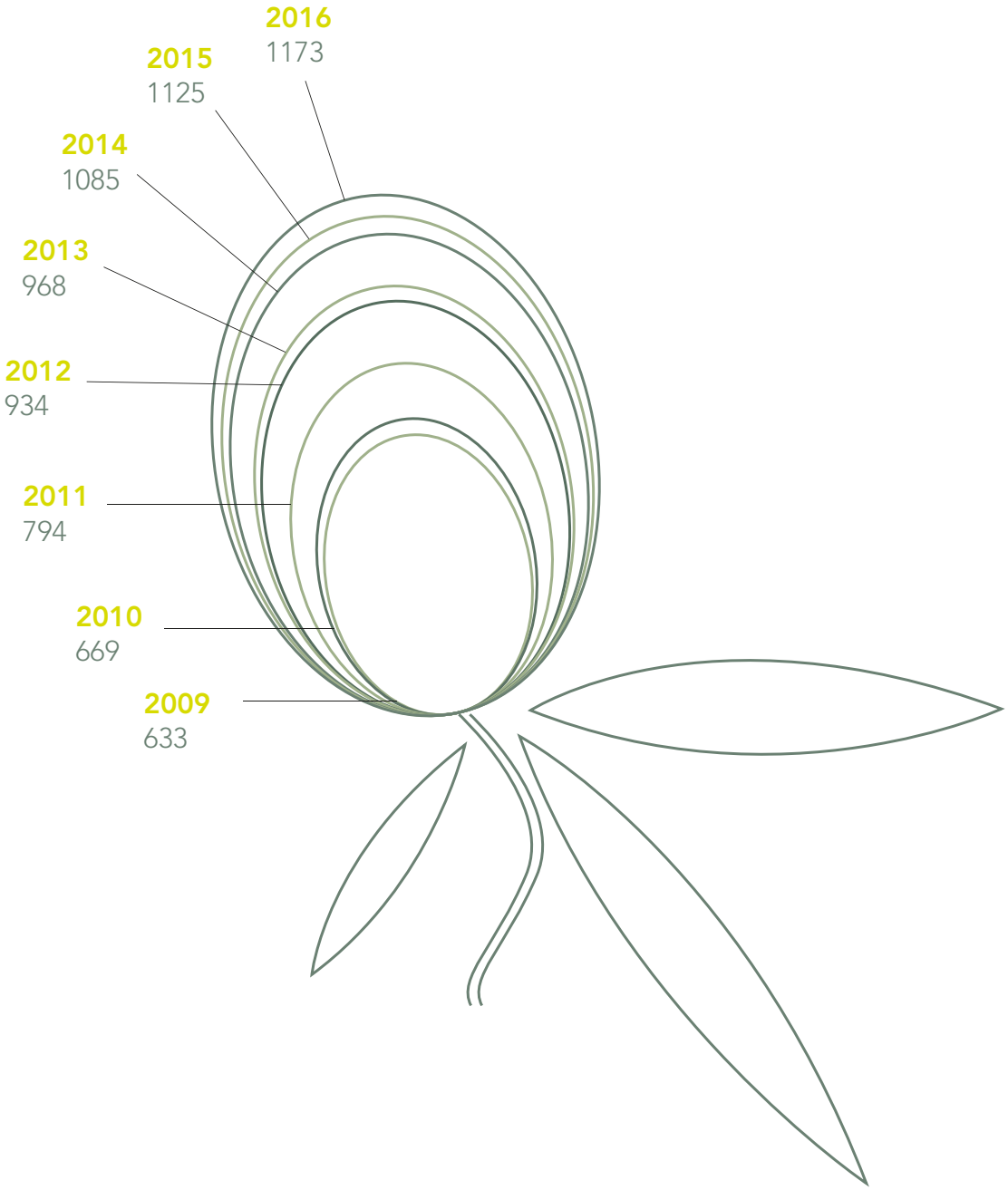

LA PAROLE À OGEO FUND

OGEO FUND revient sur l'année 2016 et confirme les fondamentaux du premier OFP multi-employeurs (1er pilier) de Belgique.

VOLATILITÉ DE MARCHÉS

L'année 2016 aura été caractérisée par une haute volatilité des marchés, volatilité heureusement corrigée par une fin d'année haussière.
Dans cet environnement mouvant, nous ne pouvons qu'être satisfaits de notre approche prudente et de nos choix de diversification.
La diversification pondérée des allocations d'actifs de notre Sicav institutionnelle et le recours à quatre gestionnaires d'actifs discrétionnaires se sont révélés en parfaite adéquation avec ces fondamentaux. Il en va de même pour notre poche immobilière et notre volonté d'y investir en « dur ».

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

Autre satisfaction pour l'année écoulée, la reconnaissance des contrôles de bonne gouvernance. L'ensemble des contrôles internes menés se sont soldés par des notes positives soulignant l'adéquation entre les dispositifs de contrôle interne mis en place et la mission d'OGEO FUND.

Chez OGEO FUND, nous avons, de manière progressive, fait le choix de recourir à d'autres mesures de contrôles : mise en place d'un double contrôle actuariel et d'un Comité financier, revue semestrielle des comptes par notre Commissaire agréé, publication depuis 2009 d'un rapport annuel, réalisation d'un guide interne de bonne gouvernance, création d'une Sicav institutionnelle logée auprès de RBC Investor & Treasury Services (premier dépositaire mondial d'après Global Investor ISF), mandats confiés à quatre gestionnaires discrétionnaires mis en concurrence permanente…

OGEO FUND est un modèle sous « gouvernance renforcée » ainsi qu'en attestent les différentes strates de contrôles qui s'imposent au modèle d'OFP et les démarches volontaristes prises par OGEO FUND en matière de bonne gouvernance lato sensu.

POLITIQUE IMMOBILIÈRE

En matière immobilière, 2016 fut marquée par l'acquisition de l'immeuble New Tide à Rotterdam, bâtiment de 16.500 m² pris en location par la Police néerlandaise. Cette opération est exemplative de notre stratégie et de nos fondamentaux : acquisition en « dur », bail long terme, locataire de qualité et loyer indexé. Pour la première fois aussi, nous avons procédé à la vente d'un bâtiment important de notre portefeuille immobilier. La vente de notre immeuble South City Office Fonsny Bruxelles - immeuble détenu en partenariat avec Integrale - à Real I.S., a permis de saisir une opportunité de marché et de réaliser une plus-value significative.

NOUVELLE ENTREPRISE D'AFFILIATION ET NOUVELLE POLITIQUE DE PLACEMENT

En 2016, nous avons accueilli une nouvelle entreprise d'affiliation - Publilec - ce qui porte désormais à 8 le nombre d'entreprises d'affiliation qui nous confient tout ou partie de leurs engagements de pension.

Nous avons également décidé de revoir nos principes de politique de placement ou Statement of Investment Principles (SIP), avec pour objectif de renforcer l'efficacité de nos placements tout en continuant à garantir sur le long terme les principes de prudence et de diversification. Cette nouvelle SIP, élaborée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée générale du 19 décembre 2016, a été élaborée sur base des recommandations du Comité financier, jouant pleinement son rôle de comité consultatif composé d'experts.

Aujourd'hui, neuf ans après sa création, OGEO FUND gère 1,173 milliard d'euros d'actifs et affiche un rendement satisfaisant de 4,74% en 2016.

Au quotidien, OGEO FUND, en tant qu'Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs, poursuit sa mission première : assurer la gestion administrative, financière et comptable des engagements de pension de ses huit entreprises d'affiliation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016

André Gilles
Président

Dominique Drion
Vice-Président

Stéphane Moreau
Administrateur-délégué

Alain Decerf
Administrateur

Chantal Dupont
Administrateur

Claude Parmentier
Administrateur

François-Xavier de Donnea
Administrateur indépendant

LE COMITÉ DE DIRECTION EN 2016

Stéphane Moreau
Président du Comité de direction

Emmanuel Lejeune
Membre du Comité de direction

PAROLES D'EXPERTS

LA PAROLE À GUY QUADEN

Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique (BNB), ancien membre du Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE), Guy Quaden conserve un regard toujours aussi affûté sur l'évolution des fondamentaux économiques. En tant que consultant externe du Comité financier, il continue à apporter à OGEO FUND son expertise macroéconomique et sa connaissance des marchés financiers.

QUE PENSEZ-VOUS DES MESURES PRISES EN 2016 EN MATIÈRE DE RÉFORMES DES PENSIONS ?

Au début des années 2000, la BNB a été, avec le Bureau du Plan, la première institution à alerter sur l'importance des coûts (en matière de dépenses de santé et de pensions) liés au vieillissement prévisible de la population.

La prise de conscience des responsables politiques a été un peu tardive, mais les deux derniers gouvernements (Di Rupo et Michel) ont pris diverses mesures qui devraient contribuer à garantir le paiement des pensions.

Cela dit, le problème majeur demeure, malgré une certaine amélioration dans les dernières années : le taux d'emploi beaucoup trop faible en Belgique de la population ayant entre 60 et 65 ans. Les personnes de cet âge devraient rester un peu plus longtemps disponibles sur le marché du travail, mais encore faut-il que, de leur côté, les entreprises fassent preuve de bonne volonté pour les conserver, voire les recruter.

VOUS APPORTEZ AU COMITÉ FINANCIER UN ÉCLAIRAGE EXTERNE SUR L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS. COMMENT ANALYSEZ-VOUS L'EXERCICE ÉCOULÉ ?

L'année 2016 a été principalement marquée par le retour du risque politique, avec des votes en Europe et aux États-Unis dont les marchés n'avaient absolument pas anticipé le résultat.

Le vote du Brexit au Royaume-Uni a eu des conséquences négatives sur les marchés, mais de courte durée, mise à part la dépréciation durable de la livre sterling. L'élection de Donald Trump a, elle, et c'est une autre surprise, finalement galvanisé Wall Street, sur la base du programme du nouveau président en matière de baisse d'impôts, d'augmentation de certaines dépenses publiques et de dérégulation des secteurs financier et énergétique.

Il faudra bien sûr voir l'avenir, surtout avec un président aussi imprévisible. Mais en attendant, entraînés par les États-Unis, mais aussi par de meilleures nouvelles économiques en provenance de la Chine et de la zone euro, les autres marchés d'actions ont suivi le mouvement à la hausse.

> « *Il est souhaitable que les travailleurs restent un peu plus longtemps disponibles sur le marché du travail... mais aussi que les entreprises les conservent.* »
>
> **GUY QUADEN**

Guy Quaden, en quelques lignes

Docteur en science économique, il a d'abord été professeur de politique économique à l'Université de Liège. Il a fait une longue carrière à la Banque Nationale de Belgique, dont il a été Gouverneur pendant 12 ans, de 1999 à 2011. À la même époque, il a été membre du Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne.

Consultant externe du Comité financier d'OGEO FUND, il présente régulièrement aux membres de celui-ci une analyse de l'évolution macroéconomique et des perspectives des marchés financiers.

ET COMMENT VOYEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT ?

Le retour en grâce des actions a quelque peu réduit l'appétit pour les obligations, ce qui a contribué, avec un certain retour de l'inflation, à une augmentation des taux à long terme, au départ de niveaux évidemment fort bas, surtout en Europe.

Sans exclure des allers et retours, la tendance haussière devrait se poursuivre avec de meilleures perspectives économiques et une normalisation progressive des politiques monétaires (déjà en cours aux États-Unis et qu'un jour ou l'autre - mais il n'est pas encore venu - la BCE entamera à son tour en Europe). Sauf évènement imprévisible, il est peu probable cependant que l'on en revienne avant longtemps aux niveaux de taux connus avant la crise financière de 2008.

LA PAROLE À BRUNO COLMANT

Bruno Colmant est Head of Macro Research à la Banque Degroof Petercam. En observateur éclairé de nos fondamentaux économiques, il porte un regard sans concession sur le système belge des pensions. Un système qu'il juge tout simplement insoutenable, sans réforme en profondeur.

À VOS YEUX D'ÉCONOMISTE, LE SYSTÈME DE PENSION QUE NOUS VIVONS AUJOURD'HUI SE RÉVÈLE INSOUTENABLE…

Le système actuel aurait dû être réformé bien plus tôt, les facteurs menant à la non soutenabilité du système étaient connus de longue date : vieillissement de la population et courbe démographique déclinante constituent deux facteurs qui nous mènent à l'impasse.

Nous avons gagné 20 années d'espérance de vie, personne ne s'en plaindra. Traduit pondéralement, pour les 10.000.000 de Belges (arrondissons), ce gain de 20 ans donne 200.000.000 d'années à payer. Avec quatre millions d'actifs, ça relève de l'impossibilité mathématique. Le sous-financement des pensions va irrémédiablement alourdir la dette. Aujourd'hui déjà, les cotisations sociales sont insuffisantes pour financer les pensions alors que ces dernières représentent plus de 10 % du PIB - soit près de 43 milliards d'euros - et que depuis 10 ans les cotisations sont inférieures aux prestations. Pour soutenir le système de pension, il faudrait un taux de croissance réel largement supérieur au rythme prévisible de l'économie pour les prochaines années.

« *Le sous-financement des pensions va irrémédiablement alourdir la dette belge.* »

BRUNO COLMANT

L'ANNÉE 2016 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LE PASSAGE DE L'ÂGE NOMINAL DE LA PENSION À 67 ANS. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE MESURE ?

Retarder l'âge de la pension est une bonne chose. Encore faut-il que les plus de 55 ans conservent leur travail jusqu'à 67 ans. On se retrouve face à un double problème : le financement des pensions de 67 à 85 ans d'une part, le maintien au travail de 50 à 67 ans d'autre part. La situation risque de créer un tunnel de pauvreté qui commencerait à 55 ans, avec un impact d'une envergure titanesque sur la cohésion sociale, mais aussi sur la consommation.
Le maintien au travail des travailleurs âgés met en lumière la nécessité de se recycler tout au long de sa vie professionnelle, mais aussi d'adopter une approche multitâche, voire multi-métier. Cette approche multitâche, qui entre en résonnance avec les possibilités engendrées par l'économie collaborative, permet une diversification du risque et une amplification de l'aptitude à s'adapter. Or, trop souvent, la perte d'un emploi, surtout au-delà de 50 ans, engendre une résignation qui, conjuguée à une raréfaction effective du travail, alimente ce tunnel de pauvreté.

QUEL EST VOTRE REGARD SUR LA PROPOSITION DE RÉFORME DES PENSIONS TELLE QUE PROPOSÉE PAR LA COMMISSION DE RÉFORME DES PENSIONS ?

Le système des pensions à points, liant le paiement des pensions à une prospérité future, n'est pas parfait comme modèle, mais a le mérite de faire converger les charges de pensions avec la valeur nationale créée. Personnellement, j'aurais rêvé qu'on étende le système de Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI) pour tous, avec déduction fiscale progressive, permettant d'amplifier le 3ème pilier des pensions. Je redoute de voir imposer le financement des pensions par le deuxième pilier (assurances groupes et fonds de pension) dont les capitaux seraient - d'autorité ? -, convertis en rentes. La pension légale se verrait minorée du montant de la rente issue du deuxième pilier. Dans ce cadre, le rôle des OFP devra à l'avenir être clarifié et sécurisé.

Bruno Colmant, en quelques lignes

Bruno Colmant est aujourd'hui Head of Macro Research pour la Banque Degroof Petercam.

Membre de l'Académie Royale de Belgique, Bruno Colmant est Ingénieur Commercial de formation (Solvay, ULB), titulaire d'un MBA en méthodes quantitatives (Purdue University, USA), Maître en Sciences Fiscales (ICHEC) et Docteur en Économie Appliquée (Solvay, ULB).

Bruno Colmant enseigne la finance appliquée et l'économie à la Solvay Business School (ULB), à la Louvain School of Management (UCL), à l'ICHEC, à la Vlerick Business School et à l'Université de Luxembourg.

LA PAROLE À PIERRE DEVOLDER

Pierre Devolder est membre de la Commission de réforme des pensions 2020-2040. Instituée en avril 2013, cette commission rebaptisée *Conseil académique des pensions* est composée de douze éminents experts, qui ont pour mission - en toute autonomie - de proposer un nouveau cadre pour les futures réformes des pensions, afin d'améliorer la durabilité sociale et financière de nos régimes de retraites.

« *Le système de pension à points est un système de responsabilisation pour les individus, qu'ils prennent leur pension à 65 ou à 67 ans.* »

PIERRE DEVOLDER

POUVEZ-VOUS NOUS DÉTAILLER LA VISION D'AVENIR QUE NOURRIT LE CONSEIL ACADÉMIQUE DES PENSIONS ?

La Commission de réforme des pensions défend une vision faisant évoluer le système global actuel des pensions vers un système à points. Les mesures récentes - notamment l'augmentation de l'âge nominal de départ à la pension - sont des mesures relativement anecdotiques, mais vont dans le bon sens. C'est le système global qui doit être revu. Et je suis modérément optimiste : les dernières rencontres avec le cabinet du Ministre des Pensions laissent envisager que l'évolution vers le système des pensions à points aura bien lieu. Mon espoir est que d'ici 2019 le balisage et les grandes orientations soient adoptées.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DE PENSION À POINTS ?

Le système de la pension à points repose sur l'accumulation de points de pension tout au long de la carrière avec, au terme de l'activité professionnelle, une valorisation des points cumulés en rente de pension. La valeur des points serait fixée selon trois catégories : salariés, fonctionnaires, indépendants. La pénibilité serait intégrée dans le calcul, avec un pourcentage de points supplémentaire en fonction du degré de pénibilité de la profession. Les périodes de chômage ou d'incapacité seraient également comptabilisées sous forme d'octroi de points selon des bases à définir.

COMMENT LE RELÈVEMENT DE L'ÂGE DE LA PENSION S'INSCRIT-IL DANS LE CADRE DE LA PENSION À POINTS ?

Le système de pension à points est un système de responsabilisation pour les individus, qu'ils prennent leur pension à 65 ou à 67 ans. L'âge de la retraite est mieux contextualisé : ce n'est pas tant l'âge de la retraite qui compte, c'est la durée de la carrière. Le système offre une flexibilité permettant d'inclure les carrières mixtes, la pénibilité des métiers, les temps partiels…

À QUEL HORIZON VOYEZ-VOUS CETTE RÉFORME DE PENSIONS EFFECTIVEMENT MISE EN ŒUVRE ?

Notre objectif, au sein de la Commission de réforme des pensions, serait de connaître cette évolution vers le système des pensions à points à la charnière 2025-2030. À titre de comparaison, la Suède a mis en œuvre un système comparable sur 10 ans de temps. L'important est de marquer le point de départ de la mise en chantier, et je pense que 2017 pourrait constituer ce momentum.

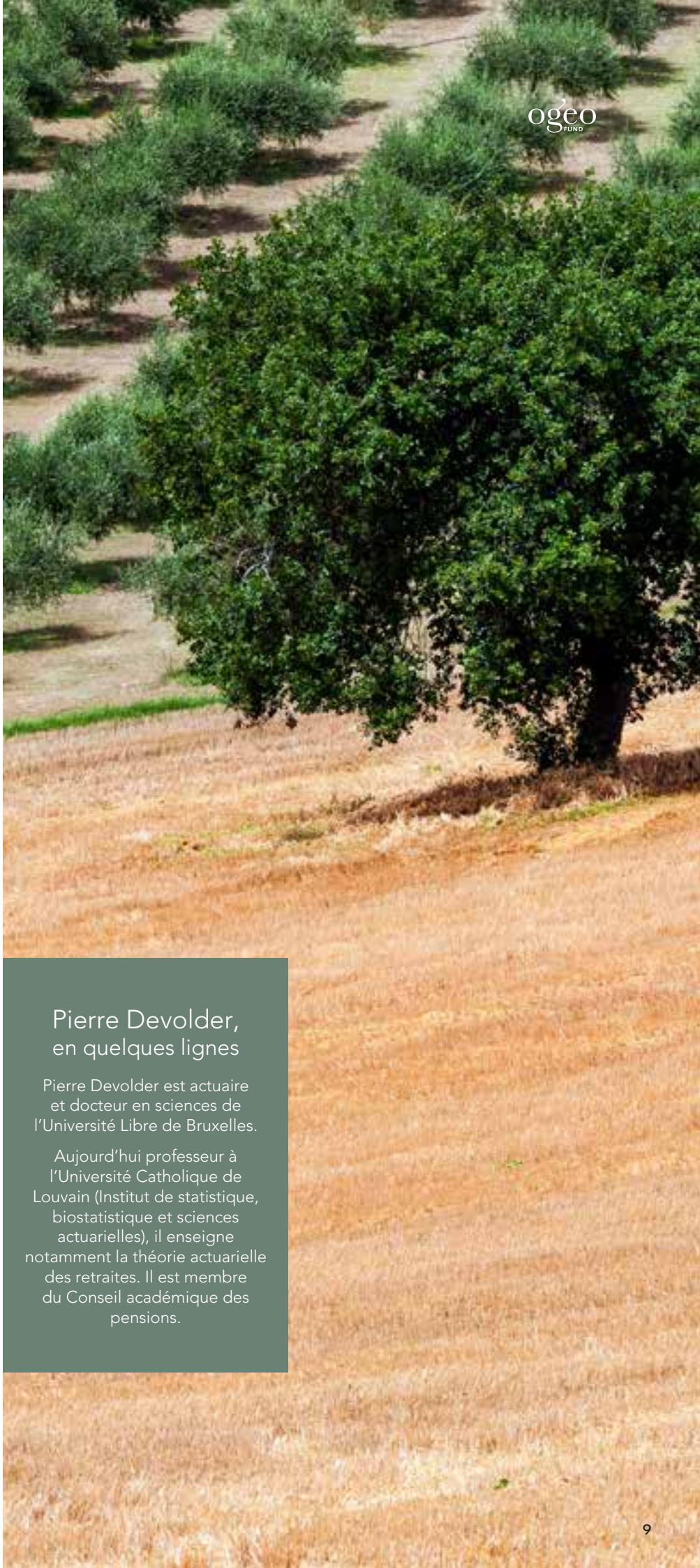

Pierre Devolder, en quelques lignes

Pierre Devolder est actuaire et docteur en sciences de l'Université Libre de Bruxelles.

Aujourd'hui professeur à l'Université Catholique de Louvain (Institut de statistique, biostatistique et sciences actuarielles), il enseigne notamment la théorie actuarielle des retraites. Il est membre du Conseil académique des pensions.

3ÈME ENQUÊTE D'OPINION SUR LES PENSIONS EN BELGIQUE

En 2016, OGEO FUND a commandité une troisième enquête d'opinion auprès de l'institut de sondage IPSOS. Avec cette enquête, OGEO FUND contribue à l'approfondissement des connaissances sur les pensions et leur perception par les citoyens belges. L'enquête portait notamment sur les dernières propositions du Gouvernement fédéral en matière de réforme des pensions.

Jean-Michel Lebrun

Jean Hindriks

Ivan Van de Cloot

Pour présenter les résultats de cette 3ème enquête d'opinion, OGEO FUND avait convié les professionnels du secteur Pensions à un séminaire organisé le 14 octobre 2016 au Square Brussels Meeting Centre en présence notamment du Ministre des Pensions.

C'est **Jean-Michel Lebrun**, Directeur chez Ipsos, qui assurait la présentation des résultats de l'enquête à plus de 150 participants. Il soulignait le caractère stable de la perception des pensions, mettant néanmoins en exergue une certaine évolution des mentalités, notamment en matière d'âge de départ à la pension. *« On constate notamment que plus de 60 % des Belges actifs sondés envisagent désormais leur départ à la pension à 65 ans et au-delà »*, a précisé Jean-Michel Lebrun. *« Cela fait trois années de suite que 80 % des répondants estiment que les autorités publiques doivent en priorité assurer un financement adéquat aux retraites. »*

DES EXPERTS POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

Un panel d'experts de premier plan ont ensuite apporté leur éclairage sur l'avenir des pensions :

- **Bruno Colmant,** Head of Macro Research de la Banque Degroof Petercam, Membre de l'Académie Royale de Belgique
- **Gerhard Gieselink,** Coordinateur Surveillance sociale des pensions complémentaires, FSMA
- **Jean Hindriks,** Université Catholique de Louvain, membre du Conseil Académique des Pensions
- **Ivan Van de Cloot,** Économiste en Chef de l'Itinera Institute

Chaque paneliste a pu commenter les résultats de cette enquête et y apporter sa vision prospective en matière de réforme non seulement des pensions, mais aussi du marché du travail. Brossant le cadre macroéconomique où s'inscrivent les pensions et leurs modalités de financement, les experts ont rappelé le rôle majeur potentiel que joueront les pensions complémentaires et les fonds de pensions, tant pour le secteur public que privé.

Dans les diverses interventions, on se souviendra de celle du professeur **Jean Hindriks** qui a marqué son étonnement par rapport à l'intérêt porté par les répondants de l'enquête au montant net de leur pension : *« À mes yeux, c'est avant tout au taux de remplacement qu'il faut être attentif : le pourcentage que représentera le montant de la pension par rapport au dernier salaire. En tant que système d'assurance sociale, le système de pension doit assurer une certaine continuité des revenus. La Commission de réforme des Pensions y travaille dans sa proposition de pension à points, une pension à points qui rencontre les préoccupations des personnes sondées pour la pension à temps partiel, et qui apparaît comme un encouragement pertinent à prolonger sa carrière. »*

Bruno Colmant se révélait plus alarmiste dans son intervention : *« Prolonger la durée du travail devrait se révéler insuffisant : cet allongement ne solutionnera le financement des pensions qu'à la marge. Le problème de financement des pensions va à mes yeux inexorablement mener à la diminution des montants des pensions et/ou à l'augmentation des montants des cotisations. Des solutions moins orthodoxes sont également envisageables : des mesures qui toucheraient la dette publique elle-même, avec rééchelonnement ou consolidation de la dette, permettant d'étaler dans le temps les obligations de financement. »*

Autre intervention remarquée, celle d'**Ivan Van de Cloot** qui, comme Jean-Michel Lebrun, mettait en exergue l'acceptation grandissante des travailleurs à l'idée de travailler plus longtemps : 28 % des personnes sondées pensent en effet aujourd'hui qu'elles devront travailler jusqu'à 66 ans et plus, contre seulement 7 % en 2014. *« À ce titre, la retraite à temps partiel pourrait constituer un levier important pour envisager de façon plus réaliste l'allongement de la carrière »*, confirmait Ivan Van de Cloot, avant de pointer des différences entre flamands et francophones, dont notamment le recours massif aux pensions complémentaires dans le nord du pays.

Le Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND concluait cette matinée d'étude en détaillant la vision d'OGEO FUND en la matière et la mission de premier plan qu'endosse le 5ème plus grand Organisme de Financement de Pensions de Belgique par rapport à ses 8 entreprises d'affiliation et – surtout – aux plus de 4.200 bénéficiaires de rente, actuels ou futurs.

LE MINISTRE DES PENSIONS ET L'ARTICULATION DES PILIERS DE PENSION

Au cours du séminaire d'OGEO FUND, le Ministre des Pensions du Gouvernement fédéral, Daniel Bacquelaine, a rappelé que, sans réformes structurelles, la viabilité de notre système de pension était menacée *« Le rapport des Belges à leur pension est appelé à se transformer, à muer, au travers notamment d'une meilleure articulation des piliers de pension, c'est-à-dire entre la répartition et la capitalisation. Le premier pilier de pension doit être appuyé par un deuxième pilier qui mérite d'être fortifié afin d'obtenir un taux de remplacement plus élevé qu'il ne l'est actuellement. »*

Le Ministre a rappelé le travail du Gouvernement en faveur de la pension complémentaire au bénéfice des trois régimes de travail (salariés, indépendants et contractuels de la fonction publique).

Daniel Bacquelaine

POINT DE VUE SUR L'AVENIR DES PENSIONS :

2016

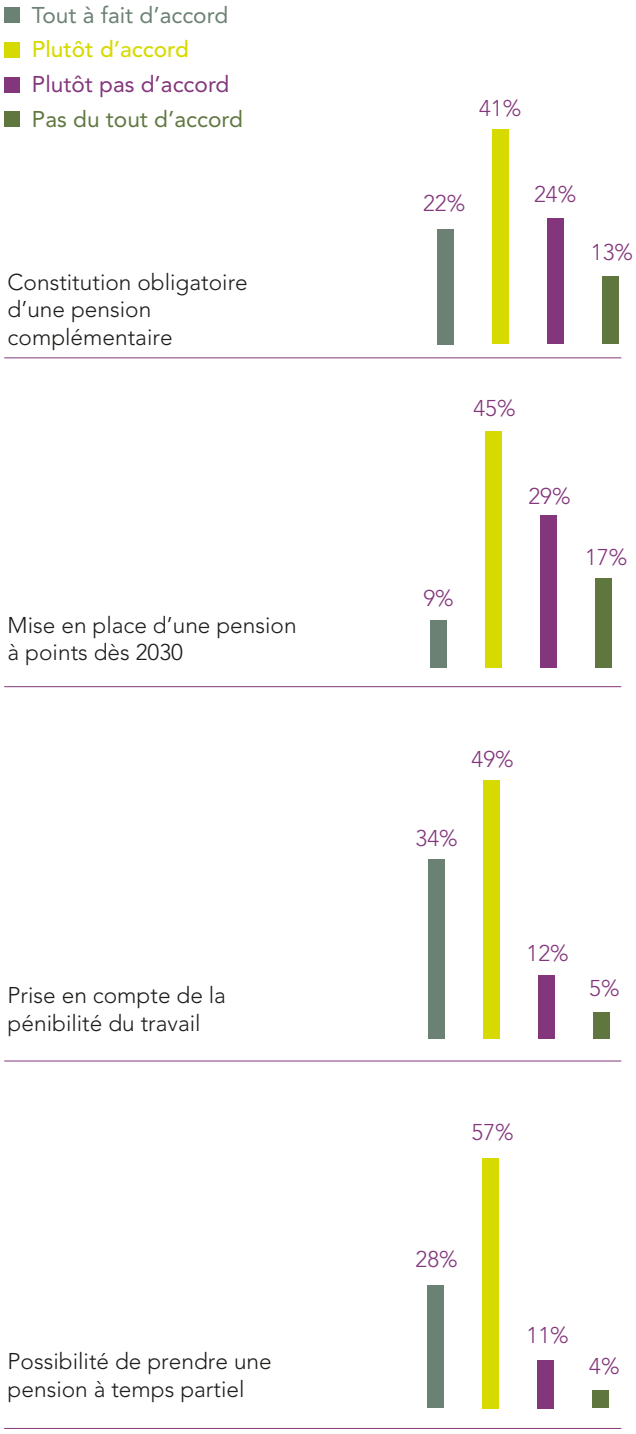

ACTIFS DISPOSANT D'UN PLAN DE PENSION COMPLÉMENTAIRE :

2014

39% OUI — **61%** NON

2015

45% OUI — **55%** NON

2016

44% OUI — **56%** NON

PENSION SUFFISANTE POUR MAINTENIR UN NIVEAU DE VIE SATISFAISANT :

2016

4% Tout à fait d'accord

24% Plutôt d'accord

36% Plutôt pas d'accord

36% Pas du tout d'accord

DÉPART À LA RETRAITE
ACTUELLEMENT ENVISAGÉ :

Moins de 60 ans
60-64 ans
65 ans
66 ans et plus

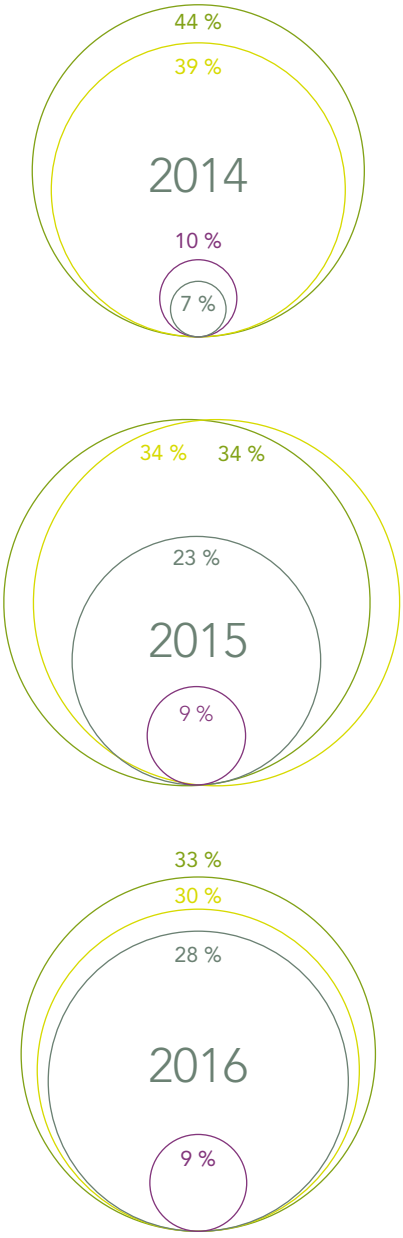

ENQUÊTE D'OPINION OGEO FUND - IPSOS

Menée par IPSOS auprès d'un échantillon représentatif de 1.070 personnes de la population belge, âgées entre 25 et 70 ans, l'enquête en ligne garantit une répartition optimale des sondés en fonction de leur sexe, région de résidence, situation familiale et situation professionnelle.

Vous souhaitez disposer des conclusions de cette enquête d'opinion ?

Rendez-vous sur www.ogeofund.be/resultatsenquete2016

1ER ET 2ÈME PILIERS DE PENSIONS

En tant qu'Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs, OGEO assure la gestion administrative, financière et comptable des engagements de pension du premier et du deuxième piliers à travers OGEO FUND (1er pilier) et OGEO 2 PENSION (2ème pilier).

OGEO FUND assure le versement des rentes de pension à plus de 4.200 bénéficiaires, actuels ou futurs, répartis entre 8 entreprises d'affiliation.

OGEO FUND

Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs

1er pilier : pensions légales

Création : juillet 2007

Objet : financement des pensions légales des mandataires et du personnel statutaire

DÉTAIL

Assure le versement de rentes de pensions pour :

- les mandataires des CPAS, administrations communales et provinciales
- le personnel statutaire ou le personnel ayant connu une carrière mixte (statutaire et contractuel)

OGEO 2 PENSION

Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs

2ème pilier : pensions complémentaires (ou extra-légales)

Création : avril 2008

Objet : financement des pensions complémentaires du personnel contractuel et du personnel salarié

DÉTAIL

Assure le versement de rentes mensuelles ou des capitaux de pensions complémentaires pour :

- le personnel contractuel des administrations publiques et entités publiques / parapubliques
- le personnel salarié du secteur privé

LES POINTS FORTS D'OGEO FUND :

- Stratégie immobilière « en briques »
- Contrôles internes et externes stricts
- Centre d'expertise en matière de pensions
- Double contrôle actuariel
- Ogesip Invest, Sicav Institutionnelle propre
- Pas de frais d'entrée ni de frais de sortie
- Rendement intégralement redistribué aux entreprises d'affiliation, déduction faite des frais de gestion
- Économies d'échelle
- Participation des entreprises d'affiliation à la politique de placement au travers de l'Assemblée générale
- Absence d'actionnaires
- Comité financier mis en place de manière volontariste
- Accès aux meilleurs professionnels

ÉTAPES DU PROCESSUS D'ADHÉSION

Porté sur les fonts baptismaux en 2007, OGEO FUND compte désormais 8 entreprises d'affiliation.
La mission d'OGEO FUND consiste à couvrir les engagements de pension du premier pilier pour le personnel statutaire et les mandataires publics de ses adhérents.

L'affiliation d'une entreprise à OGEO FUND s'inscrit avant tout dans une démarche volontariste à long terme, qui vient matérialiser le souhait légitime de cette entreprise d'externaliser et - surtout - de garantir à long terme ses engagements de pensions du premier pilier pour son personnel statutaire et/ou ses mandataires publics.

Le dossier d'adhésion comprendra toutes les informations relatives à la situation comptable et financière de l'entreprise souhaitant s'affilier, le détail des engagements qu'elle souhaite externaliser, le cadastre précis des affiliés,...
L'équipe juridique d'OGEO FUND assiste les candidats à l'affiliation dans la constitution de ce dossier d'adhésion qui, une fois déposé, sera examiné par le Comité de direction.

MULTIPLICITÉ DES AUDITS EXTERNES PRÉALABLES

Après examen préalable positif, le Comité de direction transmet le dossier d'adhésion à un conseiller externe qui sera chargé d'effectuer un audit. C'est PricewaterhouseCoopers, en tant que Commissaire agréé d'OGEO FUND, qui est en charge de cet audit préalable. Le dossier d'adhésion est également soumis à un contrôle actuariel (Anne Thiry du cabinet Nexyan étant l'actuaire désigné d'OGEO FUND). Le dossier complet sera également transmis à l'autorité de contrôle des IRP, la FSMA.

Conformément aux avis reçus, le Comité de direction établit de commun accord avec l'entreprise souhaitant s'affilier, la convention de gestion qui réglera les droits et obligations des parties, en ce compris les frais de gestion, et établira le plan de financement auquel la nouvelle entreprise d'affiliation devra se conformer.

Tous ces éléments seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, approbation qui devra ensuite être soumise à la ratification de l'Assemblée générale d'OGEO FUND, et ce au plus tard au moment de la reprise effective du régime de pension. Les documents ratifiés seront transmis via e-corporate à l'autorité de contrôle, conformément aux règles en vigueur.

2016 : PUBLILEC REJOINT OGEO FUND

Début 2016, OGEO FUND a enregistré l'adhésion d'une nouvelle entreprise d'affiliation. Il s'agit de Publilec : Association intercommunale actionnaire, via Publipart et EDF Luminus, dans les secteurs de production et de transport d'électricité et de gaz.

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

En confiant le financement du paiement des rentes de pension de leur personnel à OGEO FUND, les entreprises d'affiliation entendent garantir et optimiser cette mission fondamentale pour leurs 4.285 bénéficiaires, actuels ou futurs. Une marque de confiance dont OGEO FUND a pleinement conscience. Pour renforcer cette confiance, OGEO FUND a mis en place des procédures qui en garantissent la bonne gouvernance.

CONTRÔLE SEMESTRIEL DE PWC

Le Commissaire agréé d'OGEO FUND, PwC, examine les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration à l'attention de l'Assemblée générale. Il s'assure par ailleurs qu'OGEO FUND dispose d'une organisation administrative et comptable ainsi que d'un système de contrôle interne appropriés à la nature et l'étendue de ses activités.
De plus, OGEO FUND a opté pour la mise en œuvre d'un contrôle semestriel par PwC bien que la Loi n'impose qu'un audit annuel des comptes. Le rapport intermédiaire de PwC sur les comptes au 30 juin est présenté en décembre au Conseil d'administration, tandis que le rapport final, comme imposé par la Loi, sur les comptes au 31 décembre, est arrêté dans le courant du deuxième trimestre de l'année suivante.

MISE EN PLACE VOLONTARISTE D'UN COMITÉ FINANCIER

Le Comité financier est un organe consultatif au sein d'OGEO FUND. Créé dans une démarche volontariste d'optimisation de gouvernance, ce Comité financier, composé d'experts financiers, permet d'alimenter la réflexion et les choix stratégiques des organes de décision de l'OFP. Aucune disposition légale n'oblige un OFP à se doter d'un tel organe.

CONTRÔLE ACTUARIEL DOUBLÉ

OGEO FUND a décidé de dédoubler les tâches actuarielles de calcul et de contrôle : l'actuaire désigné qui « contrôle » (Nexyan) est différent de l'actuaire technique (IIServices) qui calcule les provisions techniques et propose les plans de financement. Cette distinction de tâches permet à OGEO FUND de proposer à ses entreprises d'affiliation des plans de financement dont toutes les méthodes et hypothèses techniques ont été vérifiées à un double niveau.

QUATRE GESTIONNAIRES D'ACTIFS DIFFÉRENTS PLACÉS EN CONCURRENCE PERMANENTE

OGEO FUND fait appel à 4 gestionnaires d'actifs.
Ces gestionnaires, à qui ont été attribués des mandats de gestion discrétionnaire diversifiés, sont placés en concurrence permanente afin d'objectiver leurs performances, d'assurer une saine émulation entre eux et de garantir aux entreprises d'affiliation la meilleure performance possible. Après une période de minimum 2 ans, le gestionnaire d'actifs le moins performant est remplacé par un « challenger » choisi sur base de critères repris dans la procédure de sélection mise en place par OGEO FUND.

CRÉATION D'UNE SICAV INSTITUTIONNELLE PROPRE « OGESIP INVEST »

La mise en place de cette Sicav de droit belge par OGEO FUND présente notamment les avantages suivants en termes de gouvernance : contrôle renforcé de la politique de placement, gestion facilitée, transparence accrue, reportings améliorés et plus rapides ainsi qu'un contrôle accru des 4 gestionnaires d'actifs.

« OGEO FUND a adopté des pratiques de bonne gouvernance qui vont au-delà des prescrits légaux et du modèle de gestion mis en place dans d'autres OFP. Ces pratiques ont conduit à la création d'une série d'organes et de procédures qui garantissent la transparence des opérations menées. »

FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA
Administrateur indépendant

LE COMITÉ FINANCIER

Nourrissant en permanence l'ambition d'optimiser sa gouvernance, OGEO FUND a mis en place un Comité financier qui exerce une importante mission de conseil en matière de stratégie de placement. Ce Comité financier n'a pas de rôle décisionnel mais apporte son expertise financière au Conseil d'administration d'OGEO FUND.

Aucune disposition légale n'impose à un Organisme de Financement de Pensions de se doter d'un Comité financier. OGEO FUND a choisi d'en instituer un afin d'optimiser sa gestion et d'améliorer sa gouvernance, le Comité financier jouant son rôle d'organe consultatif et agissant à travers un modus operandi aussi neutre qu'indépendant. Au fil des ans, cet organe est devenu un rouage essentiel dans la définition et l'évaluation de la stratégie d'investissement et de la qualité des portefeuilles, au regard des principaux indicateurs financiers.

ÉVALUER L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Michel Mikolajczak, membre du Comité financier, témoigne : *« En matière de placements financiers et immobiliers, l'environnement macroéconomique revêt une importance cruciale. Le Comité financier a notamment pour mission de porter un regard analytique pointu sur les évolutions et les perspectives de marchés en regard des principaux indicateurs disponibles. De même, ce Comité vérifie que l'allocation des placements est conforme à la SIP (Statement of Investment Principles) d'OGEO FUND. Le Comité financier - dans son rôle de conseil et d'avis - émet sur cette base des recommandations à l'attention du Conseil d'administration. »*

Une mission complémentaire a également été confiée au Comité financier : la présélection et l'évaluation des quatre gestionnaires d'actifs discrétionnaires. Leur analyse est ensuite soumise au Comité de direction et au Conseil d'administration.

UN COMITÉ FINANCIER ET DES EXPERTS EXTERNES

Composé au minimum de quatre personnes (au moins trois experts et un membre du Comité de direction), le Comité financier fait régulièrement appel à des Consultants externes pour enrichir sa réflexion. C'est dans cette fonction de Consultant externe qu'intervient Guy Quaden, Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique.

« Le Comité financier a notamment pour mission de porter un regard analytique pointu sur les évolutions et les perspectives de marchés en regard des principaux indicateurs disponibles. »

MICHEL MIKOLAJCZAK
Membre du Comité financier

ogeo
FUND

DES CONTRÔLES INTERNES & EXTERNES STRICTS

Avec l'objectif de renforcer la qualité de sa gouvernance, OGEO FUND a mis en place un double contrôle actuariel en recourant à deux prestataires reconnus. OGEO FUND souligne dans cette démarche la transparence et le souci de bonne gouvernance qui le caractérisent.

ACTUAIRES TECHNIQUE ET DÉSIGNÉ

Le Conseil d'administration d'OGEO FUND a désigné un Actuaire conformément aux prescrits légaux et réglementaires en la matière. Il s'agit du cabinet **Nexyan**, représenté par Anne Thiry. Celle-ci, qui a plus de 30 ans d'expérience en ce domaine, est une experte reconnue des OFP (Organismes de Financement de Pensions).

Remplissant sa mission d'Actuaire désigné avec l'indépendance qui caractérise sa mission, Nexyan surveille les aspects techniques, valide et vérifie les méthodes de calcul ainsi que l'adéquation des hypothèses au regard des statistiques. *« L'actuaire désigné établit chaque année un rapport sur le niveau des provisions techniques à l'attention du Conseil d'administration du fonds, ainsi qu'à la FSMA »*, précise Anne Thiry. *« En tant qu'actuaire désigné d'OGEO FUND, je remets aussi ponctuellement un avis sur le plan de financement qui décrit les dotations à effectuer par l'entreprise d'affiliation ainsi que le niveau des provisions à constituer pour garantir le payement des prestations promises, chaque fois que ce plan doit être adapté. »* Nexyan remet en toute indépendance ces avis d'expert sur ce qui a été calculé et proposé par l'Actuaire technique.

Le rôle d'Actuaire technique est endossé par **IIServices**, société créée en partenariat avec Integrale en 2008.
Il est chargé de rédiger la note technique descriptive des engagements externalisés de chaque entreprise d'affiliation.
C'est sur base de cette note que le calcul des provisions techniques est établi ainsi que le plan de financement des engagements à 15 ans de l'entreprise d'affiliation. IIServices fournit notamment les opérations de calcul des provisions techniques requises, de la marge de solvabilité, de la durée moyenne des engagements et des tests de cohérence pour chaque entreprise d'affiliation.

AUDIT INTERNE

Les activités d'IIServices sont multiples : calculs actuariels, reportings financiers, comptabilité mais aussi audit interne.
En confiant la fonction d'audit interne à IIServices, le Conseil d'administration d'OGEO FUND renforce encore l'indépendance et l'efficience de son contrôle interne. IIServices mène en effet ses missions de contrôle interne en totale transparence, sans aucun lien organique avec les services opérationnels d'OGEO FUND.

Ces missions d'audit interne couvrent des matières telles que le respect des politiques définies, la maîtrise des risques, la fiabilité des informations financières et opérationnelles, la continuité des opérations administratives...

COMMISSAIRE AGRÉÉ

L'Assemblée générale d'OGEO FUND a désigné le cabinet d'audit **PwC** en tant que Commissaire agréé. Ce cabinet d'audit et de révisorat agréé exerce ses activités conformément aux exigences légales, aux règles de la profession et aux recommandations de l'Autorité des services et marchés financiers (la FSMA). C'est sous la responsabilité d'Isabelle Rasmont, Associée au sein du cabinet, réviseur d'entreprises agréée auprès de la FSMA et de la Banque Nationale de Belgique, que PwC audite les comptes annuels ainsi que le rapport annuel préparé par le Conseil d'administration d'OGEO FUND.

Le rôle de PwC ne s'arrête pas là, comme le précise Isabelle Rasmont : *« Dans le cadre de notre mission, nous nous assurons qu'OGEO FUND dispose d'une organisation opérationnelle et comptable et d'un système de contrôle interne en adéquation avec la nature et l'ampleur de ses activités. »*

Ces différents contrôles assurent l'exécution des plans de financement de chacune des huit entreprises d'affiliation et permettent de préserver et de renforcer les provisions techniques qui garantissent le paiement de rentes de pension à plus de 4.200 bénéficiaires, actuels ou futurs. Grâce au double contrôle actuariel mis en place par OGEO FUND, les méthodes de calcul et les hypothèses techniques (tables de mortalité, indexation, calcul des provisions techniques…) des plans de financement sont vérifiées à un double niveau.

En interne, le **Compliance Officer** évalue la conformité des procédures, des instructions et des organisations par rapport aux règles d'intégrité d'OGEO FUND. Le **Comité financier**, mis en place de manière volontariste et composé d'experts financiers, apporte également sa contribution à la gouvernance globale d'OGEO FUND.

Dans ce cadre, OGEO FUND a mis en place un **guide de bonne gouvernance**. Ce dernier reprend notamment l'ensemble des procédures organisationnelles et administratives de l'OFP et est à la disposition des organes opérationnels et collaborateurs d'OGEO FUND.

« L'actuaire désigné établit chaque année un rapport sur le niveau des provisions techniques à l'attention du Conseil d'administration du fonds, ainsi qu'à la FSMA. »

ANNE THIRY
Managing Partner Actuary Nexyan

« Dans le cadre de notre mission, nous nous assurons qu'OGEO FUND dispose d'une organisation opérationnelle et comptable et d'un système de contrôle interne en adéquation avec la nature et l'ampleur de ses activités. »

ISABELLE RASMONT
Associée PwC

CONTRÔLES INTERNES

IISERVICES
Actuaire technique
Audit interne

COMITÉ FINANCIER

COMPLIANCE OFFICER

CONTRÔLES EXTERNES

NEXYAN
Actuaire désigné

PWC
Commissaire agréé

NOUVEAUX PRINCIPES DE POLITIQUE DE PLACEMENT

Tous les trois ans a minima, les Institutions de Retraite Professionnelle (IRP) ont l'obligation d'adopter une déclaration établissant les fondements de leurs principes de politique de placement ou Statement of Investment Principles (SIP).

Chez OGEO FUND, la politique de placement s'inscrit par nature dans un cadre prudent, avec une attention toute particulière attachée au risque. La gestion d'un fonds de pension n'a pas pour objet d'atteindre la meilleure performance du marché, mais bien de garantir l'intérêt des bénéficiaires et le paiement - actuel et futur - des rentes de pensions.

Aussi le management d'OGEO FUND n'a-t-il pas attendu cette échéance de trois années pour faire évoluer cette SIP, avec pour objectif de renforcer l'efficacité des placements dans un monde financier en perpétuelle évolution tout en garantissant sur le long terme les principes de prudence et de diversification.

Sur base des recommandations du Comité financier, comité expert jouant un rôle consultatif important, le Conseil d'administration a élaboré cette nouvelle SIP. L'Assemblée générale, composée des représentants de chaque entreprise d'affiliation, a le pouvoir de poser ou ratifier les actes essentiels relatifs au fonctionnement d'OGEO FUND dont notamment la politique de placement. Après ratification de celle-ci par l'Assemblée générale, la SIP est ensuite mise en œuvre au quotidien pour la gestion et le suivi des décisions par le Comité de direction et par les services opérationnels d'OGEO FUND.

Un travail de concertation en amont a également été mené avec les quatre gestionnaires d'actifs, qui ont été largement consultés afin d'apporter leur vision stratégique sur le comportement des marchés pour les années à venir.

UN TAUX D'ACTUALISATION À 3,50 %

Le Conseil d'administration d'OGEO FUND a décidé d'abaisser le taux d'actualisation à 3,50 % (contre 4,50 % précédemment) soit un taux en phase avec les tendances actuelles des marchés.

Cette décision a pour conséquence l'obligation de révision de tous les plans de financement des entreprises d'affiliation ayant confié le financement de tout ou partie de leurs engagements de pension à OGEO FUND, et induit une augmentation des provisions techniques relatives aux engagements externalisés.

NOUVELLES ALLOCATIONS STRATÉGIQUES

La nouvelle SIP s'applique à tous les actifs représentatifs d'OGEO FUND et pose les balises d'allocation entre les différents types d'actifs, que ceux-ci soient logés dans la Sicav Institutionnelle de droit belge « Ogesip Invest » ou qu'ils soient gérés directement par OGEO FUND.

Certaines classes ont été purement et simplement supprimées, à l'image des Stratégies alternatives, peu utilisées par les gestionnaires d'actifs, qui ne sont plus présentes dans la nouvelle SIP.

Afin de s'adapter au mieux à l'environnement de taux bas actuel, l'allocation stratégique en Obligations a été revue à la baisse passant de 50 % à 37,1 %. Quant à l'allocation stratégique en Actions, celle-ci passe de 22,5 % à 30,4 %.

Un important travail a également été mené sur la diversification au sein-même de ces classes d'actifs, que ce soit au sein des Obligations (désormais réparties en 6 catégories contre 3 auparavant) ou des Actions (passant à 4 catégories, contre 2 auparavant).

MODE DE GESTION DES ACTIFS

C'est toujours la Sicav Institutionnelle de droit belge Ogesip Invest qui regroupe les actifs cotés des entreprises d'affiliation : Obligations, Actions, Sicavs (monétaires, actions, obligataires, mixtes), EMTN et Private Equity coté. Les Obligations, Actions et Sicavs sont confiées à quatre gestionnaires d'actifs reconnus sur le marché et ce, dans le cadre de quatre conventions de gestion discrétionnaire identiques.
En ce qui concerne les EMTN et le Private Equity coté, OGEO FUND est occupé depuis début 2017 à la mise en place de fonds dédiés qui seront gérés par des gestionnaires spécialisés dans ces classes d'actifs. Une période transitoire de 6 mois a en effet été prévue afin de permettre un passage progressif vers les allocations stratégiques reprises dans la nouvelle SIP.

Les actifs qui ne sont pas gérés via la Sicav Ogesip Invest - il s'agit des investissements immobiliers et du Private Equity non coté -, continuent à bénéficier d'une gestion directe par OGEO FUND.

18 MOIS, DE L'ANCIENNE SIP À LA NOUVELLE

La dernière déclaration sur les principes de la politique de placement d'OGEO FUND avait été ratifiée par l'Assemblée générale le 19 juin 2015.
La nouvelle SIP a été ratifiée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2016.
Le processus de redéfinition de la SIP aura été au cœur des préoccupations du Comité financier et du Conseil d'administration tout au long de l'exercice 2016.

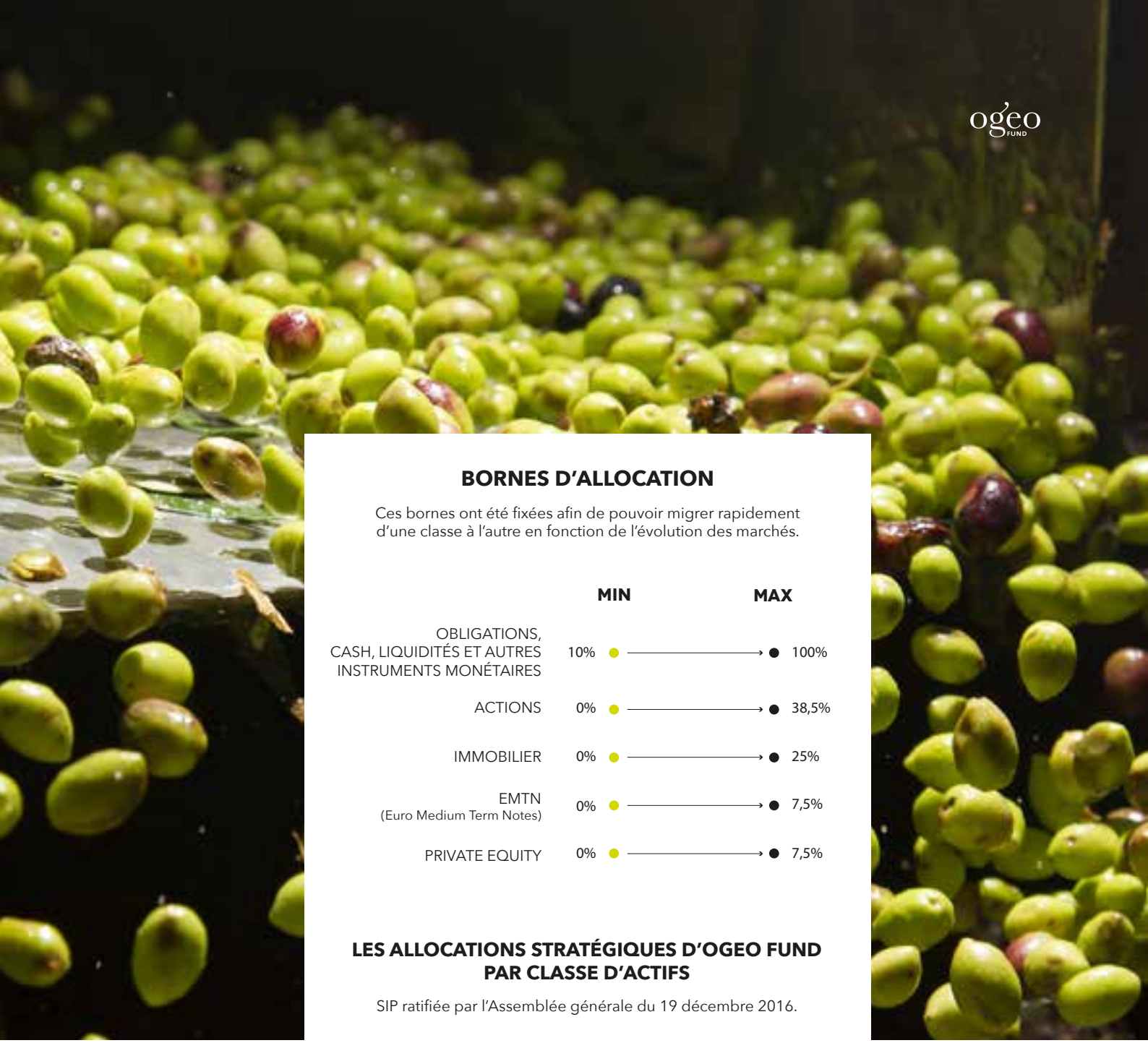

BORNES D'ALLOCATION

Ces bornes ont été fixées afin de pouvoir migrer rapidement d'une classe à l'autre en fonction de l'évolution des marchés.

	MIN	MAX
OBLIGATIONS, CASH, LIQUIDITÉS ET AUTRES INSTRUMENTS MONÉTAIRES	10%	100%
ACTIONS	0%	38,5%
IMMOBILIER	0%	25%
EMTN (Euro Medium Term Notes)	0%	7,5%
PRIVATE EQUITY	0%	7,5%

LES ALLOCATIONS STRATÉGIQUES D'OGEO FUND PAR CLASSE D'ACTIFS

SIP ratifiée par l'Assemblée générale du 19 décembre 2016.

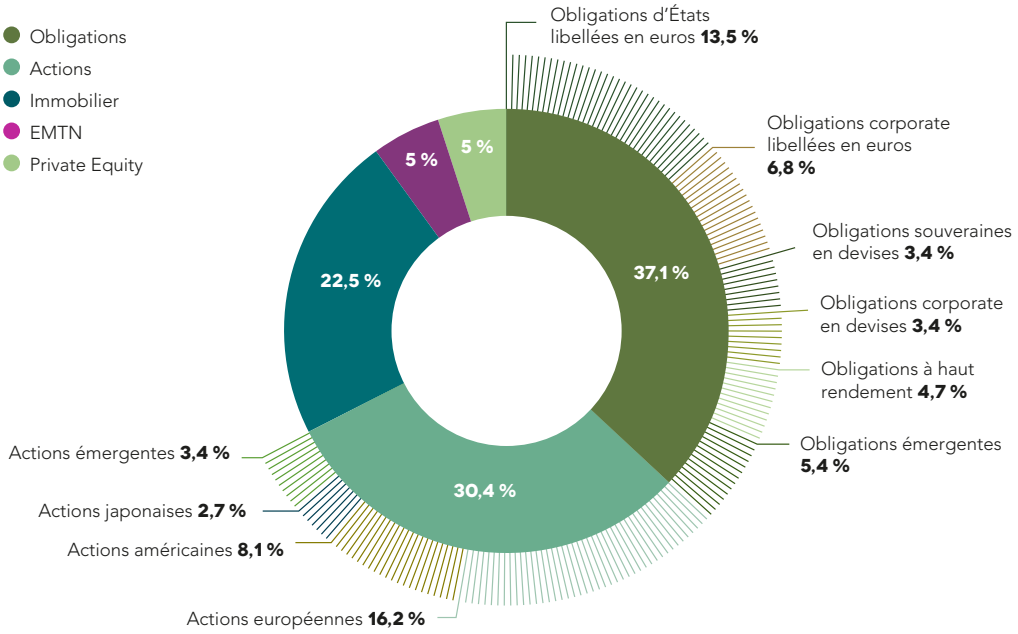

OGESIP INVEST : 2ÈME ANNÉE DE PLEIN EXERCICE

La Sicav Institutionnelle de droit belge Ogesip Invest regroupe les actifs cotés des 8 entreprises d'affiliation d'OGEO FUND et de celles d'OGEO 2 Pension, soit 743 millions d'euros à fin 2016. OGEO FUND est de loin le principal actionnaire d'Ogesip Invest avec une participation de 736 millions d'euros. Jean van Caloen, administrateur indépendant de la Sicav, évoque dans ce rapport annuel l'exercice 2016 de la Sicav institutionnelle d'OGEO FUND.

« *Pour OGEO FUND, la création d'une Sicav institutionnelle propre constituait une évolution logique s'inscrivant sur le long terme.* »

JEAN VAN CALOEN
Administrateur indépendant
de la Sicav Ogesip Invest

COMMENT S'EST COMPORTÉ OGESIP INVEST AU COURS DE 2016 ?

En 2016, Ogesip Invest a atteint une performance nette (après frais) de 4,18 %. C'est un bon résultat compte tenu du profil de risque défensif de la Sicav et du contexte moins favorable aux Obligations, très présentes dans la Sicav, conformément à la SIP.

Si la performance d'Ogesip Invest est légèrement en deçà du résultat moyen des OFP en 2016, cela s'explique par le choix stratégique d'OGEO FUND en tant qu'OFP du 1er pilier de répartir son patrimoine global en deux parties distinctes :

- d'une part, les actifs cotés sur les marchés règlementés, gérés selon un profil défensif par 4 gestionnaires professionnels et regroupés dans la Sicav Institutionnelle Ogesip Invest ;
- d'autre part, une tranche nettement moins liquide - avec des positions stables et un horizon d'investissement long (et donc potentiellement plus rentables) – constituée principalement d'immobilier représentant plus de 20 % des actifs représentatifs, et secondairement d'investissements en private equity et avec une gestion assurée en direct par OGEO FUND.

AU-DELÀ DES RÉSULTATS CHIFFRÉS, LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT D'OGEO FUND AURA CONSTITUÉ UNE ÉTAPE MAJEURE…

L'année 2016 a été marquée par la fin de la politique de taux d'intérêts bas de la Réserve fédérale des États-Unis. La plupart des analystes s'accordent pour prévoir une adaptation comparable de la politique des taux d'intérêts de la Banque Centrale Européenne en 2017.

Il s'agit d'un tournant majeur depuis 2008, traduisant des perspectives économiques mondiales plus favorables. Dans ce contexte global, il convenait d'adapter la déclaration de la Politique de placement (ou Statement of Investment Principles - SIP) d'OGEO FUND.

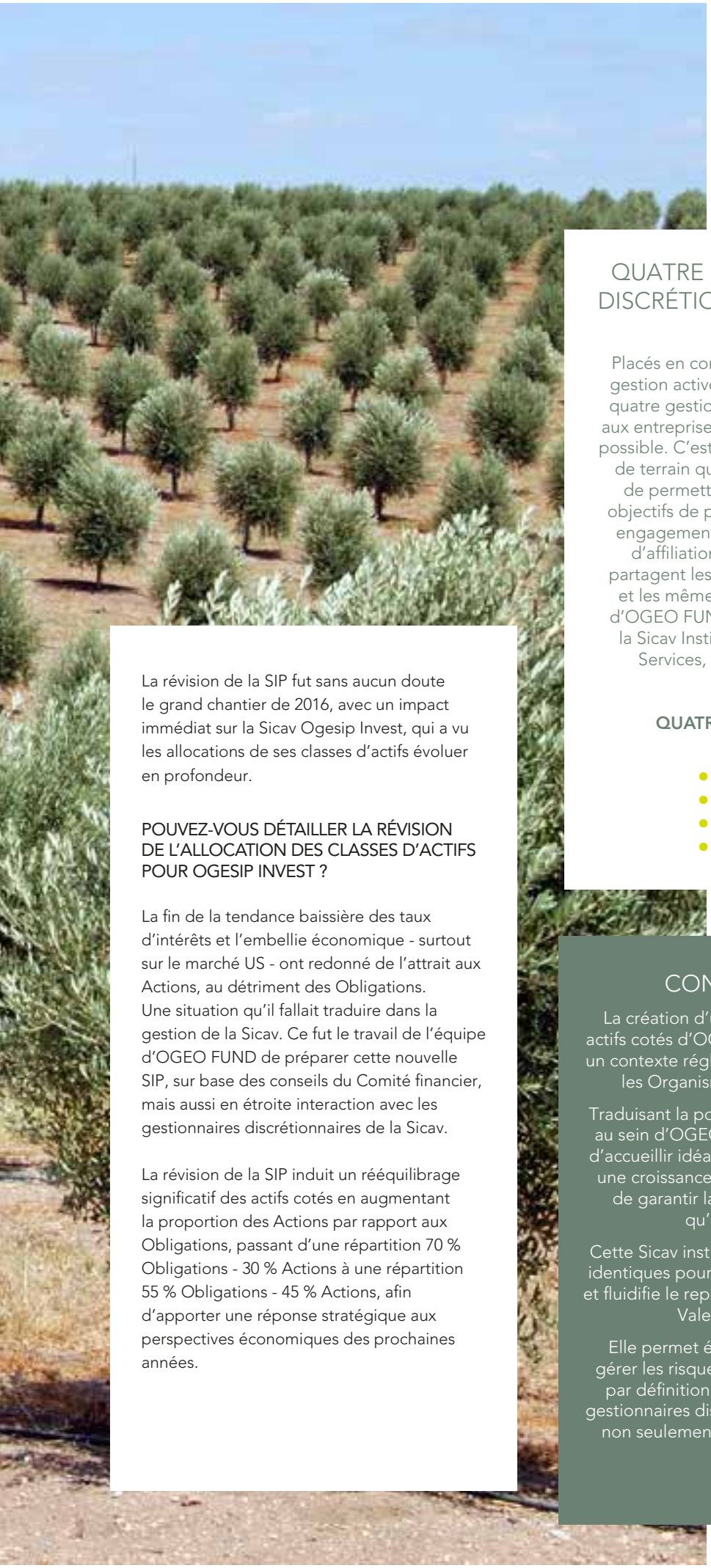

La révision de la SIP fut sans aucun doute le grand chantier de 2016, avec un impact immédiat sur la Sicav Ogesip Invest, qui a vu les allocations de ses classes d'actifs évoluer en profondeur.

POUVEZ-VOUS DÉTAILLER LA RÉVISION DE L'ALLOCATION DES CLASSES D'ACTIFS POUR OGESIP INVEST ?

La fin de la tendance baissière des taux d'intérêts et l'embellie économique - surtout sur le marché US - ont redonné de l'attrait aux Actions, au détriment des Obligations. Une situation qu'il fallait traduire dans la gestion de la Sicav. Ce fut le travail de l'équipe d'OGEO FUND de préparer cette nouvelle SIP, sur base des conseils du Comité financier, mais aussi en étroite interaction avec les gestionnaires discrétionnaires de la Sicav.

La révision de la SIP induit un rééquilibrage significatif des actifs cotés en augmentant la proportion des Actions par rapport aux Obligations, passant d'une répartition 70 % Obligations - 30 % Actions à une répartition 55 % Obligations - 45 % Actions, afin d'apporter une réponse stratégique aux perspectives économiques des prochaines années.

QUATRE GESTIONNAIRES D'ACTIFS DISCRÉTIONNAIRES, UN DÉPOSITAIRE GLOBAL

Placés en concurrence permanente et tenus à une gestion active de mandats discrétionnaires mixtes, quatre gestionnaires d'actifs contribuent à garantir aux entreprises d'affiliation la meilleure performance possible. C'est aussi en concertation avec ces acteurs de terrain que la nouvelle SIP a été élaborée, afin de permettre à OGEO FUND de rencontrer les objectifs de performance requis pour faire face aux engagements - actuels et futurs - des entreprises d'affiliation. Ces quatre gestionnaires d'actifs partagent les mêmes contraintes d'investissement, et les mêmes règles strictes de reporting auprès d'OGEO FUND ainsi que du dépositaire global de la Sicav Institutionnelle, RBC Investor & Treasury Services, filiale de la Royal Bank of Canada.

QUATRE GESTIONNAIRES D'ACTIFS POUR OGESIP INVEST

- Banque Degroof Petercam
- BNP Paribas Investment Partners
- Candriam
- KBC Asset Management

CONTEXTE HISTORIQUE

La création d'un véhicule financier pour y loger les actifs cotés d'OGEO FUND - en 2014 - s'inscrivait dans un contexte réglementaire toujours plus exigeant pour les Organismes de Financement de Pensions.

Traduisant la politique de bonne gouvernance menée au sein d'OGEO FUND, la Sicav a également permis d'accueillir idéalement des capitaux qui connaissaient une croissance constante depuis 2007, avec le souci de garantir la continuité d'OGEO FUND en tant qu'institution de prévoyance.

Cette Sicav institutionnelle garantit des performances identiques pour chaque entreprise d'affiliation, facilite et fluidifie le reporting et permet le calcul régulier de la Valeur Nette d'Inventaire (VNI).

Elle permet également à OGEO FUND de mieux gérer les risques liés à un environnement de marché par définition fluctuant et de s'appuyer sur quatre gestionnaires discrétionnaires évalués en permanence, non seulement entre eux mais aussi par rapport au marché.

NEW TIDE ROTTERDAM REJOINT LE PORTEFEUILLE IMMOBILIER D'OGEO FUND

La stratégie immobilière d'OGEO FUND se distingue de la politique menée par la plupart des OFP belges. En effet, là où la plupart des OFP investissent dans l'immobilier « papier » sous forme de SICAFI, OGEO FUND privilégie l'immobilier en « briques ». Un choix qui prémunit OGEO FUND de la fluctuation des marchés et qui se révèle positif, année après année, avec un rendement net moyen d'environ 5 %.

OGEO FUND a d'ailleurs choisi de continuer à mettre l'accent sur la voie d'un immobilier en « dur » dans la dernière édition de sa déclaration de Politique de placement, avec une allocation stratégique à la hausse de sa poche immobilière, qui passe de 20 à 22,5 %. L'objectif est de maintenir dans le portefeuille d'OGEO FUND des projets immobiliers parfaitement sélectionnés.

NEW TIDE ROTTERDAM, UN BAIL À LONG TERME

L'acquisition du New Tide Rotterdam, concrétisée en 2016 et réalisée en partenariat avec Integrale, est exemplative de cette stratégie immobilière. Ce bâtiment construit en 1987 a été entièrement remis à neuf sous l'impulsion d'OVG Real Estate, afin de rencontrer les nouveaux standards de durabilité et d'en améliorer drastiquement les performances énergétiques. L'aménagement des bureaux a également été revu en profondeur : structuré sur 6 étages avec des plateaux ouverts autour d'un lumineux atrium central, il autorise l'implémentation des principes de New way of Working (bureaux nomades, notamment).

Localisé dans le quartier d'affaires Prins Alexander area, au nord-est de Rotterdam, le New Tide est implanté à proximité du périphérique routier le long de l'autoroute A20 et est parfaitement desservi par les transports en commun (tram et métro). Il bénéficie également d'un parking propre de 300 places.

Le bâtiment, qui couvre près de 16.500 m² de surface utile, abritait précédemment les bureaux de deux titres de presse écrite. Changement de locataire : le bâtiment a été pris en location pour un bail supérieur à 10 ans par un acteur institutionnel de premier plan, la police néerlandaise. Cet investissement répondant aux fondamentaux de la stratégie immobilière d'OGEO FUND affiche un rendement d'environ 6 %. L'immeuble a été inauguré le 12 avril 2017, en présence d'Erik Akerboom, Chef de corps de la Police néerlandaise, et de Stef Blok, Ministre néerlandais de la Sécurité et de la Justice.

© Photo Police néerlandaise.

UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE PARFAITEMENT RÔDÉE

Pour mener à bien ses projets immobiliers, OGEO FUND s'appuie sur une équipe interne rôdée aux matières immobilières, s'entourant d'une série d'experts externes associés aux projets afin de valider l'adéquation entre les projets menés et la stratégie globale d'OGEO FUND. Citons entre autres PwC mais aussi les cabinets d'avocats d'affaires Linklaters, Baker & McKenzie...

Integrale est un partenaire majeur dans les investissements immobiliers d'OGEO FUND : 10 partenariats immobiliers ont déjà été concrétisés dont New Tide Rotterdam détenu à 60 % par OGEO FUND et à 40 % par Integrale.

Les projets font l'objet d'une étude afin d'intégrer toutes les données liées à l'immobilier appelé à rejoindre le portefeuille de l'OFP : qualités immobilières intrinsèques, localisation, situation du marché immobilier local… Ces éléments sont pris en compte afin de garantir un revenu en ligne avec les attentes des entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.

Les investissements immobiliers sont individualisés au sein de Special Purpose Vehicles (SPV), afin de permettre une gestion optimale en parfaite transparence des investissements.

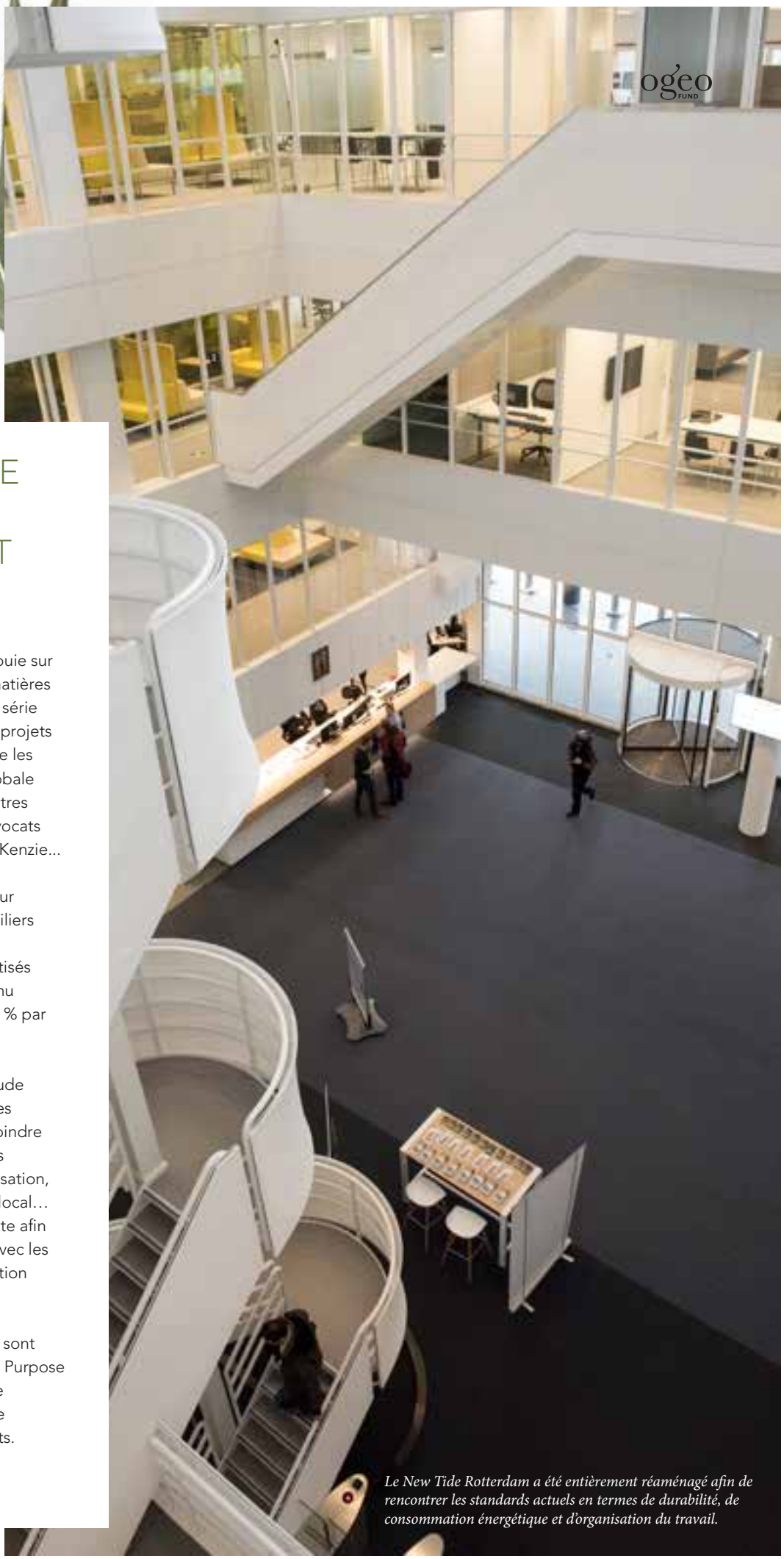

Le New Tide Rotterdam a été entièrement réaménagé afin de rencontrer les standards actuels en termes de durabilité, de consommation énergétique et d'organisation du travail.

HUIT ENTREPRISES D'AFFILIATION

Premier Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs du premier pilier en Belgique et cinquième plus grand OFP de Belgique (selon PensioPlus[1]), OGEO FUND assure la gestion administrative, financière et comptable des engagements de pension de plus de 4.200 bénéficiaires de rente, actuels ou futurs, répartis entre 8 entreprises d'affiliation.

Société coopérative intercommunale Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRD) de Gaz et d'Electricité

Mise en gestion des fonds	
Publifin (ex-ALE) :	13.07.2007
Publifin (ex-ALG) :	01.07.2011
Publifin (ex-SOCOLIE) :	01.01.2014
Montant des actifs sous gestion	800 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	655,3 Mios €
Nombre d'affiliés	2.203

LIÈGE ZONE 2 Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs - Service Régional d'Incendie

Mise en gestion des fonds	01.07.2008
Montant des actifs sous gestion	61,1 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	55 Mios €
Nombre d'affiliés	832

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

Mise en gestion des fonds	01.12.2008
Montant des actifs sous gestion	145 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	130,5 Mios €
Nombre d'affiliés	540

1 Classement au 31/12/2015 - en attente du classement officiel émanant de PensioPlus (anciennement ABIP - Association Belge des Institutions de Pension) au 31/12/2016.

2 Les provisions techniques de chaque entreprise d'affiliation sont mentionnées dans le rapport de gestion en page 37.

Ville et CPAS
Mandataires

Mise en gestion des fonds	01.07.2009
Montant des actifs sous gestion	3,7 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	3,7 Mios €
Nombre d'affiliés	34

Députés provinciaux

Mise en gestion des fonds	01.01.2010
Montant des actifs sous gestion	10,6 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	10,5 Mios €
Nombre d'affiliés	21

Ville et CPAS
Personnel

Mise en gestion des fonds	19.04.2010
Montant des actifs sous gestion	20,5 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	20,1 Mios €
Nombre d'affiliés	177

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

Mise en gestion des fonds	01.01.2012
Montant des actifs sous gestion	99,2 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	102,2 Mios €
Nombre d'affiliés	316

Association intercommunale actionnaire, via Publipart et EDF Luminus, dans les secteurs de production et de transport d'électricité et de gaz

Mise en gestion des fonds	05.02.2016
Montant des actifs sous gestion	23,6 Mios €
Montant des actifs de couverture[2]	23,6 Mios €
Nombre d'affiliés	162

LES ORGANES OPÉRATIONNELS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée des représentants des entreprises d'affiliation, l'Assemblée générale dispose des pouvoirs étendus pour réaliser ou ratifier les actes essentiels relatifs au bon fonctionnement et à la bonne gestion d'OGEO FUND : nomination et révocation des Administrateurs et du Commissaire agréé, approbation des comptes et des rapports annuels, modification des statuts, ratification des plans de financement, déclaration sur les principes de la politique de placement, etc.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé d'Administrateurs désignés par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration trace la politique générale d'OGEO FUND et exerce le contrôle sur les autres organes opérationnels. Il détermine notamment les principes de la politique de placement sur base des conseils du Comité financier.
Le Conseil d'administration confie au Comité de direction la mise en place de cette politique.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Sous la supervision du Conseil d'administration d'OGEO FUND, le Comité de direction pilote toutes les missions opérationnelles : mise en œuvre de la politique de placement, collecte des contributions aux régimes de retraite, paiement des prestations de retraite, élaboration et suivi des mesures de contrôle interne, préparation des comptes et du rapport annuel, etc.

DES PARTENAIRES DE CHOIX

PricewaterhouseCoopers

En tant que Commissaire agréé, PwC audite les comptes annuels ainsi que le rapport annuel préparé par le Conseil d'administration d'OGEO FUND.
Le Commissaire agréé s'assure entre autres que le fonds de pension dispose d'une organisation opérationnelle et comptable en adéquation avec la nature de ses activités.

Ethias Services

Ethias Services effectue la liquidation mensuelle des rentes de pension auprès des plus de 4.200 bénéficiaires, actuels ou futurs, d'OGEO FUND. Sur base des relevés fournis par Ethias Services, OGEO FUND effectue les déclarations et paiements qui lui incombent en sa qualité d'organisme débiteur des pensions, notamment les cotisations INAMI, cotisations de solidarité et précompte professionnel.

Nexyan

Le rôle d'actuaire désigné est réalisé par le Cabinet Nexyan. Celui-ci surveille les aspects techniques, valide et vérifie les méthodes de calcul ainsi que l'adéquation des hypothèses au regard des statistiques. Nexyan remet en toute indépendance un avis d'expert sur ce qui a été calculé et proposé par l'Actuaire technique.

ogeo FUND

RBC Investor & Treasury Services

RBC Investor & Treasury Services, filiale de la Royal Bank of Canada, est le dépositaire et l'agent administratif de la Sicav institutionnelle de droit belge Ogesip Invest. RBC Investor & Treasury Services assure le reporting, le calcul de la valeur nette d'inventaire et les tâches administratives inhérentes à la vie de la Sicav.

IIServices

Integrale Insurance Services tient le rôle d'Actuaire technique qui est notamment chargé de rédiger la note technique descriptive des engagements externalisés de chaque entreprise d'affiliation. IIServices assure les missions de calculs actuariels, de reporting financier, d'audit interne et de comptabilité.

Gestionnaires d'actifs

Quatre gestionnaires d'actifs discrétionnaires assurent la gestion des actifs cotés d'OGEO FUND à travers la Sicav institutionnelle Ogesip Invest :

- Banque Degroof Petercam
- BNP Paribas Investment Partners
- Candriam
- KBC Asset Management

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2017

1. SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS DE PENSION ET ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

FONDS SOCIAL

Au 31 décembre 2016 et en comparaison avec la situation au 31 décembre 2015, le fonds social a évolué comme suit :

Fonds social au 31 décembre 2015	676.972.014,76 EUR
Résultat de l'exercice affecté	28.687.677,61 EUR
Fonds social au 31 décembre 2016	**705.659.692,37 EUR**

Le fonds social est passé de 676.972.014,76 EUR en 2015 à 705.659.692,37 EUR en 2016. Comme exposé ci-dessus, le fonds social a augmenté de 28.687.677,61 EUR.

Notons que le compte de résultat se décompose comme suit :

Résultat technique	-50.081.824,00 EUR
Résultat financier	54.302.386,24 EUR
Résultat d'exploitation	-5.596.323,99 EUR
Reprise de provision pour risques et charges	30.000.000,00 EUR
Résultat exceptionnel	149.489,17 EUR
Impôts sur résultat	-24.148,22 EUR
TOTAL	**28.749.579,20 EUR**
Affectation à la marge de solvabilité	-61.901,59 EUR
Bénéfice affecté au fonds social	28.687.677,61 EUR

Ces mouvements s'expliquent principalement de la manière suivante :

Résultat technique

L'importante perte technique enregistrée en 2016 (-50.081.824,00 EUR) s'explique, comme les années précédentes, par le fait qu'OGEO FUND a payé plus de rentes de pension (charges de prestations : 25.952.744,99 EUR), que ce qu'il n'a reçu de dotations de ses entreprises d'affiliation (contributions en exécution du plan de financement : 4.514.191,57 EUR).

Ceci est parfaitement en adéquation avec les plans de financement et est tout à fait logique compte tenu de l'importante surcouverture de la majorité des entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.

Notons par ailleurs que la charge des rentes de pension (25.952.744,99 EUR) a été complétée par une augmentation des provisions techniques (+53.165.459,45 EUR dont 17.781.970,21 EUR relatifs à l'intégration de PUBLILEC) calculées au 31/12/2016 par rapport au 31/12/2015, dont nous détaillerons les mouvements ci-après.

De même, il est important de préciser qu'un « transfert de pension d'autres organismes » a été acté pour un montant de 23.376.557,08 EUR suite à l'adhésion de PUBLILEC SCRL en date du 05/02/2016. En compensation de l'arrivée des actifs de PUBLILEC, des provisions techniques ont été actées au 31/12/2016 à hauteur de 17.781.970,21 EUR pour cette entreprise d'affiliation.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 54.302.386,24 EUR, ce qui représente, compte tenu du contexte de marché, un bon rendement de 4,74% pour l'année 2016 et ce, en valeur de marché.

Reprise de provision pour risques et charges:

La provision forfaitaire pour risques et charges, actée en 2012 à hauteur de 60.000.000,00 EUR dans l'entreprise d'affiliation PUBLIFIN, a été diminuée de moitié suite à l'incorporation de notre nouvel affilié PUBLILEC. Nous pouvons dès lors constater au niveau de notre compte de résultat une reprise de provision de 30.000.000,00 EUR.

Pour rappel, cette provision est destinée à couvrir les aléas financiers liés à l'ajustement du portefeuille suite à l'intégration d'éventuelles nouvelles entreprises d'affiliation.

Résultat exceptionnel

Un accord a été trouvé avec Ethias Services pour nous facturer leurs prestations (relatives à la gestion administrative des dossiers de pension) sans TVA. Le produit de 149.489,17 EUR correspond à la régularisation en notre faveur des factures établies sur 2012, 2013 et 2014.

CANTON DE GESTION

À côté des cantons respectifs des différentes entreprises d'affiliation, existe un canton de gestion destiné à prendre en charge les différents frais de fonctionnement du fonds ainsi que la marge de solvabilité calculée, comme la loi le permet, de manière globale.

Ce canton est alimenté par les frais de gestion prélevés auprès des différents cantons, conformément aux conventions de gestion.

Les conventions de gestion établies avec les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND prévoient explicitement qu'en cas de liquidation du fonds, ce canton sera réparti entre les entreprises fondatrices, à raison de 90% pour PUBLIFIN et 10% pour l'IILE, et qu'aucune autre entreprise d'affiliation n'a de droit sur ce canton.

Ces pourcentages sont également clairement indiqués dans les statuts d'OGEO FUND.

PROVISIONS TECHNIQUES

Afin de répondre aux exigences de la FSMA quant à l'utilisation d'un taux qui soit en phase avec les tendances actuelles des marchés, OGEO FUND a décidé d'abaisser son taux d'actualisation à compter de la clôture des comptes de 2016, passant d'un taux d'actualisation de 4,5% (5% - 0,5%) à 3,5% (4% - 0,5%).

Cette décision a été prise en Conseil d'Administration du 24/06/2016 et a pour conséquence l'obligation de révision de tous les plans de financement des entreprises d'affiliation ayant confié le financement de tout ou partie de leurs engagements de pension à OGEO FUND.

Bien que les plans de financement des différents cantons soient encore en cours d'adaptation par IIServices, les comptes au 31/12/2016 ont déjà été clôturés sur base de ce taux de 3,5%.

Les autres hypothèses de base, utilisées pour le calcul des provisions techniques de toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND, sont quant à elles restées inchangées par rapport au 31/12/2015, à savoir :

- Indexation des rentes et des traitements : 2% (sauf en ce qui concerne les rentes sur la masse) ;
- Péréquation des rentes et des traitements : 0,1% (sauf bien entendu pour les mandataires dont les pensions ne sont pas péréquatées).

Comme précisé dans les précédents rapports de gestion, une marge de solvabilité globale est également constituée afin de tenir compte des rentes payées anticipativement en cas de mise à la retraite pour inaptitude physique et de la couverture du risque décès avant la retraite. Celle-ci s'élève à 2.251.173,36 EUR (contre 2.189.271,77 EUR au 31/12/2015) et est, comme expliqué ci-avant, intégralement prise en charge par le canton de gestion.

Au 31 décembre 2016, les provisions techniques ont dès lors évolué comme suit par rapport au 31 décembre 2015 :

	Total 31.12.2016	Actifs 31.12.2016	Dormants 31.12.2016	Rentiers 31.12.2016	Total 31.12.2015
PUBLIFIN (ex-ALE et ex-ALG)	218.197.602	49.644.264	1.149.634	167.403.703	210.754.135
CILE	27.025.844	13.766.784	489.346	12.769.714	24.243.890
IILE	8.492.896	4.071.161	171.832	4.249.903	7.524.237
Ville et CPAS de Seraing - Personnel	7.173.543	447.030	0	6.726.513	7.471.854
Province de Liège - Mandataires	10.830.985	3.322.802	1.500.731	6.007.452	9.154.681
Ville et CPAS de Seraing - Mandataires	12.133.777	4.083.432	2.332.411	5.717.934	9.295.661
SOCOLIE	43.105.876	0	3.118.613	39.987.263	43.012.305
AIDE	105.688.425	65.670.468	1.339.599	38.678.358	85.808.696
PUBLILEC	17.781.970	92.118	4.710.187	12.979.665	0
Total	450.430.918	141.098.059	14.812.353	294.520.505	397.265.459

L'importante augmentation des provisions techniques entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016 (+53.165.459,45 EUR) est essentiellement imputable à 2 éléments :

1. Comme expliqué ci-avant, des provisions techniques ont été actées au 31/12/2016 à hauteur de 17.781.970,21 EUR suite à l'adhésion de PUBLILEC SCRL en date du 05/02/2016. Ce montant est néanmoins à mettre en balance avec les 23.376.557,08 EUR d'actifs qui ont également été transférés vers OGEO FUND en 2016 ;

2. L'abaissement du taux d'actualisation à 3,5% au 31/12/2016 (contre 4,5% au 31/12/2015) a induit mécaniquement une hausse des provisions techniques de toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND. Notons que certaines entreprises d'affiliation sont moins impactées que d'autres et ce, de par la nature même des engagements qu'elles ont externalisés auprès d'OGEO. À titre d'exemple, pour la Ville et le CPAS de Seraing - Personnel, qui est affiliée au SFP et dont la population est fermée, l'impact de la hausse des provisions techniques suite à l'abaissement du taux d'actualisation a été moindre que la baisse naturelle annuelle des provisions techniques. À contrario, l'AIDE, qui n'était pas encore affiliée au SFP[1] au 31/12/2016 et dont la population est ouverte, a connu une hausse très importante de ses provisions techniques. En outre, pour certaines entreprises d'affiliation, cette hausse a été contrebalancée par la suppression des avantages extra-légaux en survie qui a également eu lieu en 2016 sur instruction du SFP.

Rappelons, à toutes fins utiles, que les provisions techniques ainsi calculées ne tiennent pas compte des éventuelles cotisations dues au SFP pour le régime des agents nommés à titre définitif et leurs ayants droit.

Notons que nous sommes toujours en attente de la confirmation de la part de l'IILE que tant les cotisations de base que les cotisations de responsabilisation sont et restent à sa charge. Néanmoins, le paiement de ces cotisations SFP est, depuis le 1er janvier 2015, directement pris en charge par l'IILE.

PLACEMENTS IMMOBILIERS ET FINANCIERS

OGEO FUND a transformé, en date du 30/09/2016, son prêt subordonné à l'Integrale (50.000.000 EUR), et ses obligations subordonnées de l'Integrale (15.000.000 EUR) en prise de capital en Integrale SA pour un montant de 65.000.000 EUR. Compte tenu de l'article 91 de la LIRP, de l'article 24 de l'ARLIRP, et de la position du Comité de Direction de la FSMA (lettre du 02/08/2016), OGEO FUND ne reprend pas cet investissement en valeurs représentatives de ses engagements. Cet investissement a dès lors été réparti entre les entreprises d'affiliation ayant un surfinancement important, et ce comme suit :

- **PUBLIFIN** : 47.000.000 EUR ;
- **CILE** : 12.500.000 EUR ;
- **IILE** : 5.500.000 EUR.

Compte tenu de ce qui précède, nos immobilisations[2] passent de 204.715.940,29 EUR au 31/12/2015 à 282.723.866,45 EUR au 31/12/2016 ; cette augmentation étant principalement imputable à l'incorporation dans ce poste de l'actif de la participation dans Integrale SA pour un montant de 65.000.000 EUR.

Nos placements financiers passent, quant à eux, de 797.453.733,36 EUR au 31/12/2015 à 762.519.028,46 EUR au 31/12/2016. Cette diminution est principalement due au reclassement, dont question ci-avant, des 50.000.000 EUR de prêt subordonné à l'Integrale et des 15.000.000 EUR d'obligations subordonnées de l'Integrale.

Compte tenu du bon rendement de 4,74% réalisé sur l'année 2016, ainsi que de l'intégration de l'entreprise d'affiliation PUBLILEC, les actifs globaux sous gestion d'OGEO FUND s'élèvent à 1.173.277.995,62 EUR au 31/12/2016 contre 1.125.340.662,20 EUR au 31/12/2015, soit une augmentation de près de 4,26%.

Les actifs représentatifs passent, quant à eux, de 1.017.619.274,03 EUR au 31/12/2015 à 1.000.915.368,51 EUR au 31/12/2016. Cette diminution est imputable à la non prise en compte des 65.000.000 EUR de participation dans l'Integrale comme valeurs représentatives. Sans cet élément, les actifs représentatifs auraient augmenté de 4,75%.

RENDEMENT DES ACTIFS

L'article 93 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (LIRP) impose aux OFP, contrairement aux compagnies d'assurances, une valorisation permanente des actifs financiers en valeur de marché.

1 Le SdPSP et l'ONP ont fusionné le 1er avril 2016 pour devenir le Service Fédéral des Pensions (SFP), et les compétences de l'ORPSS ont elles aussi été transférées au SFP en date du 1er janvier 2017. Dans la suite du rapport, nous ne parlerons donc plus ni du SdPSP, ni de l'ONP, ni de l'ORPSS mais du SFP.

2 Ces immobilisations financières dans des sociétés immobilières tiennent comptent des participations détenues dans ces sociétés ainsi que des éventuels prêts qui ont été octroyés par OGEO FUND à ces dernières.

2016 a été une année riche en surprises et volatile sur les marchés. L'évolution de la politique monétaire des banques centrales ainsi que l'agenda politique chargé ont été au centre des préoccupations des investisseurs.

Les marchés d'actions ont enregistré, en 2016, des performances positives (en euro) en dépit d'importantes fluctuations. Le sentiment de marché a en effet oscillé entre d'une part les craintes quant à la croissance mondiale, prévalant au 1er semestre et renforcées par le choc du Brexit, et d'autre part, le retour de l'appétit pour le risque renforcé en fin d'année par la victoire de Donald Trump. Avec une performance de 4,3% en 2016, les actions de la zone euro, qui représentent la majeure partie de la poche actions d'OGEO FUND, ont malheureusement largement sous-performé les actions des autres zones.

2016 est également entrée dans l'histoire comme l'année où les taux des obligations à long terme sont passés en territoire négatif pour la première fois. La faiblesse persistante de l'inflation et des prévisions d'inflation, ainsi que l'intervention des banques centrales n'ont cessé de tirer les taux vers le bas.

Durant le dernier trimestre 2016, un terme a été mis à la tendance baissière des taux obligataires. L'effet négatif du prix du pétrole ayant disparu, l'inflation s'est accélérée et les taux ont suivi le mouvement. L'élection de Donald Trump a renforcé cette tendance. La victoire surprise des Républicains fait en effet espérer d'importants incitants fiscaux sous la forme d'un allègement d'impôts et de travaux d'infrastructure, ce qui pourrait renforcer la croissance économique avec à la clé, une nouvelle hausse de l'inflation.

Malgré le récent sursaut des taux obligataires, les obligations ont à nouveau réalisé des performances positives en 2016. Avec une performance de 4,7% en 2016, les obligations d'entreprises ont fait mieux que les 3,1% des obligations souveraines de la zone euro.

Au final, les différentes classes d'actifs affichent dès lors des performances relativement contrastées en 2016 :

PERFORMANCES EN EURO	ANNÉE 2016
Actions mondiales	**10,7%**
Actions zone euro	**4,3%**
Actions américaines	**14,2%**
Actions japonaises	**5,4%**
Actions pays émergents	**14,5%**
Obligations gouvernementales en euro	**3,1%**
Obligations d'entreprises « investment grade » en euro	**4,7%**

Compte tenu des éléments qui précèdent, ainsi que de l'importante plus-value réalisée suite à la vente de South City Office Fonsny, OGEO FUND a réussi à engranger sur l'année 2016 un résultat financier positif de 54.302.386,24 EUR, qui se traduit par un bon rendement de 4,74%.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 5.596.323,99 EUR en 2016 contre 4.986.109,66 EUR en 2015. Cette augmentation trouve notamment son explication dans l' augmentation des frais de gouvernance lato sensu.

Suite à la détention en propre de certains immeubles, nous utilisons depuis 2013, afin d'avoir une vue cohérente des frais de fonctionnement réels du canton de gestion (Cfr. point 1 du présent rapport), le ratio « (charges d'exploitation – frais de fonctionnement immeubles en propre)/actifs sous gestion ».

Ce ratio s'établit à 0,42% au 31/12/2016 en tenant compte du produit exceptionnel de 149.489,17 EUR lié au remboursement de TVA sur les factures d'Ethias Service dont question ci-avant, et à 0,44% en n'en tenant pas compte.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La provision forfaitaire pour risques et charges, actée en 2012 à hauteur de 60.000.000,00 EUR dans l'entreprise d'affiliation PUBLIFIN, a été diminuée de moitié suite à l'intégration de notre nouvel affilié PUBLILEC. Cette provision s'élève donc dorénavant à 30.000.000,00 EUR.

Pour rappel, cette provision est destinée à couvrir les aléas financiers liés à l'ajustement du portefeuille suite à l'intégration d'éventuelles nouvelles entreprises d'affiliation.

2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement susceptible d'avoir une répercussion financière ou patrimoniale sur l'OFP, et tout particulièrement qui pourrait affecter la pérennité des engagements de l'OFP, n'est à signaler.

3. MESURES PRISES POUR RÉTABLIR LA SITUATION FINANCIÈRE LORSQUE LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE

Malgré les très bons rendements réalisés en 2013 (7,38%), en 2014 (6,95%), en 2015 (5,08%) et en 2016 (4,74%), trois entreprises d'affiliation (AIDE, Ville et CPAS de Seraing - Mandataires et Province de Liège - Mandataires) présentaient une situation de sous-financement au 31/12/2016, suite notamment à l'abaissement du taux d'actualisation dont question ci-avant.

Les mesures suivantes ont été prises, en concertation avec les entreprises d'affiliation concernées, afin d'essayer de remédier au mieux à cette situation :

- AIDE : le Conseil d'administration de l'AIDE a décidé, lors de sa séance du 05/12/2016, de passer au SFP à la première date possible, c'est-à-dire le 01/01/2018. À partir de cette date, cette entreprise d'affiliation présentera un taux de couverture très confortable puisque l'AIDE a pris en même temps la décision de ne pas mettre les cotisations dues au SFP à charge de ses réserves constituées en OGEO FUND. Compte tenu de cette demande officielle d'affiliation au SFP, et en accord avec la FSMA, aucun plan d'assainissement ne devra être déposé ;

- Ville et CPAS de Seraing - Mandataires : la fusion effective de cette entreprise d'affiliation avec l'entreprise d'affiliation Ville et le CPAS de Seraing - Personnel permettra de résoudre ce problème de sous-financement. Un nouveau plan de financement a été rédigé en ce sens et vient d'être soumis à la Ville et au CPAS de Seraing pour validation par leurs instances ainsi que par le CRAC ;

- Province de Liège - Mandataires : la Province de Liège s'est d'ores et déjà engagée à verser courant 2017 une dotation qui devrait permettre de rétablir un taux de couverture supérieur à 100% et ce, dès 2017.

4. SUIVI DU PLAN DE FINANCEMENT

Conformément au prescrit de l'article 86 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (LIRP), des plans de financement avaient été établis pour chaque entreprise d'affiliation.

L'abaissement du taux d'actualisation à 3,5% (contre 4,5% précédemment) a pour conséquence, comme expliqué précédemment, l'obligation de révision de tous les plans de financement des entreprises d'affiliation ayant confié le financement de tout ou partie de leurs engagements de pension à OGEO FUND.

De nouveaux plans ont déjà été établis pour deux entreprises d'affiliation, à savoir Ville et CPAS de Seraing Mandataires et Personnel (plan de financement fusionné) et Province de Liège - Mandataires, tandis que les plans de financement des autres entreprises d'affiliation sont en cours d'écriture par IIServices. Ces plans de financement devraient ensuite être validés par les entreprises d'affiliation et ratifiés par l'Assemblée générale d'OGEO FUND courant du 2ème semestre 2017.

5. MISE EN ŒUVRE DE L'ALLOCATION STRATÉGIQUE DES INVESTISSEMENTS

Compte tenu de la persistance de l'environnement de taux bas actuel, la politique d'investissement retenue dans les termes de la SIP (Statement of Investment Principles) entérinée par l'Assemblée générale du 19 juin 2015 a été revue en profondeur courant 2016.

Cet exercice a donné lieu à la rédaction d'une nouvelle SIP, qui a été approuvée en Conseil d'administration du 19/12/2016 et ratifiée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19/12/2016. Cette nouvelle SIP ne s'applique qu'aux actifs admis en valeurs représentatives des provisions techniques des différents cantons, hormis le canton de gestion.

L'allocation stratégique retenue dans ce document est la suivante :

Cette allocation stratégique donne une espérance de revenus bruts de 4,43% avec une volatilité de 6,19%.

Dès lors, les nouvelles hypothèses retenues pour l'établissement des provisions techniques (3,5% de rendement net) paraissent prudentes et réalistes en tenant compte des frais de gestion.

	min		max[3]	max[4]
Classe d'actifs Obligations + Cash, liquidités et autres instruments monétaires	10%	37,1%	100%	100%
Obligations d'États libellées en euros (notation moyenne minimale : BBB)	6,8%	13,5%	44%	38,5%
Obligations d'entreprises libellées en euros (notation moyenne minimale : BBB)	0%	6,8%	36%	31,5%
Obligations souveraines en devises (notation moyenne minimale : BBB)	0%	3,4%	8%	7%
Obligations d'entreprises en devises (notation moyenne minimale : BBB)	0%	3,4%	8%	7%
Obligations à haut rendement	0%	4,7%	8%	7%
Obligations émergentes	0%	5,4%	8%	7%
Immobilier	0%	22,5%	25%	25%
Classe d'actifs Actions	0%	30,4%	44%	38,5%
Actions européennes	0%	16,2%	44%	38,5%
Actions américaines	0%	8,1%	20%	17,5%
Actions japonaises	0%	2,7%	8%	7%
Actions émergentes	0%	3,4%	8%	7%
EMTN	0%	5%	7,5%	7,5%
Private Equity	0%	5%	7,5%	7,5%

100% **Allocation stratégique**

3 Une période transitoire est prévue, jusqu'au 30/06/2017, afin de permettre un passage progressif vers la nouvelle allocation d'actifs reprise dans la présente SIP.

4 À partir du 01/07/2017.

6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS L'IRP EST CONFRONTÉE

Le Comité de direction a procédé à une évaluation des risques et a continué à mettre en place des mesures destinées à en améliorer la maîtrise.

Le principal risque identifié est le risque financier qui englobe, lui-même, trois risques :

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux et les indices boursiers, évolution ayant pour conséquence un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les engagements.

Afin de limiter au maximum le risque de marché, OGEO FUND essaie de décorréler le plus possible son portefeuille en utilisant un grand nombre de classes/sous-classes d'actifs différentes. Pour chacune de ces classes/sous-classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer d'une classe/sous classe à l'autre en fonction des différents risques de marché identifiés.

De même, il est demandé aux différents gestionnaires d'actifs d'avoir la plus grande diversification possible au sein de chacune des classes/sous-classes d'actifs. Ces derniers ont également pour mission de monitorer en permanence les différents risques de marché et d'opter pour les classes/sous-classes d'actifs qui présentent le couple rendement/risque le plus intéressant tout en respectant bien évidemment les bornes d'investissement qui leur ont été octroyées dans le cadre des mandats de gestion discrétionnaire.

Notons également que la SIP permet, en ce qui concerne le cash, les liquidités et les autres instruments monétaires, d'aller jusqu'à 100% du portefeuille. Cette faculté est bien évidemment temporaire et réservée à une situation extrême au cours de laquelle l'ensemble des gestionnaires d'actifs d'OGEO FUND auraient de réelles craintes par rapport aux marchés.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer leurs dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité du plan.

Afin d'essayer de limiter au maximum le risque crédit, le Conseil d'administration d'OGEO FUND a décidé que les positions en obligations d'États libellées en euros, en obligations souveraines en devises et en obligations d'entreprises libellées en euros et en devises doivent impérativement respecter une notation moyenne minimale de BBB (S&P) selon la grille élaborée par le Comité de direction d'OGEO FUND sur base du taux de défaut moyen à 15 ans des obligations en fonction de leur rating.

De même, dans une logique évidente de diversification, le Conseil d'administration impose qu'il ne soit pas investi plus de 2,5% des actifs représentatifs sur le même émetteur en ce qui concerne les classes d'actifs Actions, Obligations d'entreprises libellées en euros et en devises, Private Equity et EMTN. Cette limite est abaissée à maximum 1,5% des actifs représentatifs en ce qui concerne les classes d'actifs Obligations émergentes et Obligations à haut rendement.

Le Conseil d'administration impose également qu'il ne soit pas investi plus de 20% des actifs représentatifs dans la poche de diversification obligataire (Obligations souveraines en devises, Obligations d'entreprises en devises, Obligations à haut rendement et Obligations émergentes).

Pour le Private Equity non coté, une contrainte supplémentaire est d'application. En effet, le Conseil d'administration a décidé qu'il ne peut être investi plus de 10 Mios € par projet.

Dans la même logique, le Comité de Direction veille constamment à une saine diversification des produits financiers acquis par OGEO FUND.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Ce risque est très faible dans le cas d'OGEO FUND.
En effet, rappelons que, contrairement aux OFP gérant des engagements du deuxième pilier, les avantages assurés en OGEO FUND ne sont liquidables que sous forme de rentes payées viagèrement. Les cash-flows « out » sont dès lors relativement prévisibles.

De plus, il est important de noter que l'importance des fonds propres donne une acuité assez faible à ces risques. De même, notre Comité financier, qui associe les membres du Comité de Direction, des analystes financiers ainsi que des experts externes reconnus, a pour mission d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement.

Un autre risque est le risque technique qui est également scindé en plusieurs catégories :

LE RISQUE DE MORTALITÉ

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix de la couverture des engagements en cas de décès.

Ce risque est, comme expliqué ci-avant, largement intégré dans les provisions techniques.

LE RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer les engagements de rentes.

Nos provisions techniques sont ajustées de manière annuelle afin de couvrir au mieux ce risque.

LE RISQUE DE DÉPENSES (OU RISQUE DE FRAIS GÉNÉRAUX)

Les conventions de gestion signées entre OGEO FUND et ses entreprises d'affiliation limitent les frais de gestion à un pourcentage fixé des actifs sous gestion. Comme expliqué au point 1 du présent rapport, ce risque repose sur le Canton de gestion et est monitoré en permanence par notre Conseil d'administration. De même, l'expérience tend à montrer que ces frais forfaitaires couvrent sans problème les frais réels.

7. MESURES PRISES OU À PRENDRE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

OGEO FUND a poursuivi, tout au long de l'année 2016, le renforcement des contrôles et procédures, de manière à garantir une conduite ordonnée de ses activités et une maîtrise des risques adéquate.

Ces mesures constituent le cadre qui permet à OGEO FUND d'effectuer une gestion rigoureuse dans le respect des principes de bonne gouvernance établis par les textes de loi et par l'autorité de contrôle.

OGEO FUND dispose du cadre prudentiel général suivant :

- Politique d'intégrité
- Politique de continuité
- Politique de sous-traitance
- Charte d'audit interne
- Charte de compliance
- Procédure de traitement des plaintes
- Procédure en matière de conflits d'intérêts
- Guide de bonne gouvernance
- Code de déontologie
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité financier
- Charte du Comité de direction

Concernant le plan de continuité, une mise à jour a été effectuée et présentée lors du Conseil d'administration du 4 décembre 2015.

L'audit interne exerce sa mission à l'égard de toutes les activités d'OGEO FUND.

Le contrôle des cycles d'audits suivants a été effectué en 2016 :

- Système informatique
- Placements immobiliers

L'auditeur interne a présenté ses conclusions par rapport à ces deux rapports lors du Conseil d'administration du 19 décembre 2016.

Lors de cette même réunion, l'auditeur interne a également présenté, comme chaque année, son rapport au Conseil d'administration. L'auditeur interne a indiqué que, d'un point de vue global, le dispositif de contrôle interne actuellement en vigueur au sein d'OGEO FUND permet d'assurer l'application correcte des politiques de l'entreprise, des lois et autres règlements tout en garantissant un certain contrôle contre les pertes découlant de fraudes, d'irrégularités ou de corruption. L'auditeur interne a perçu une amélioration du système de contrôle interne qui, néanmoins, reste perfectible.

Le contrôle interne formel et informel est basé sur des procédures et contrôles perfectibles à certains égards, mais néanmoins, suivis et connus de tous. Quant à la culture de contrôle interne, elle peut être qualifiée de correcte.

L'auditeur interne a eu l'occasion de vérifier la prise en considération correcte de ses recommandations en procédant à un exercice de suivi des recommandations émises. Il a pu constater qu'un nombre significatif de recommandations avait déjà fait l'objet d'actions correctrices ou que des travaux avaient déjà été entrepris pour celles qui demandaient un temps plus long de mise en place.

En outre, la FSMA, dans le cadre de sa mission d'inspection au sein d'OGEO FUND, avait émis un rapport daté du 26 juillet 2013. Dans son courrier daté du 23 décembre 2014 adressé à OGEO FUND, la FSMA avait requis que l'audit interne procède à un examen annuel du suivi des points restant ouverts et rédige un rapport à ce sujet. L'auditeur interne a constaté que les recommandations émises par la FSMA encore ouvertes au 4 décembre 2015 et ayant fait l'objet d'un suivi de sa part, ont soit déjà été résolues, soit sont en cours de résolution.

Dans le cadre des mesures de contrôle interne, comme chaque année, un contrôle sur le respect de l'allocation réelle par rapport à la SIP a été effectué.

Un rapport sur le contrôle interne a été présenté par le Comité de direction au Conseil d'administration du 19 décembre 2016.

8. CONFLITS D'INTÉRÊT

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

Nous signalons que le Compliance Officer a fait rapport au Conseil d'administration en date du 19 décembre 2016.

Par ailleurs, l'Actuaire désigné a également fait rapport au Conseil d'administration dans le cadre de la clôture de l'exercice 2016. Il a exprimé un avis positif sur les hypothèses utilisées ainsi que sur le niveau des provisions techniques au 31 décembre 2016.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au Commissaire agréé pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31/12/2016.

Ce rapport de gestion sera déposé, conformément aux dispositions légales, et conservé au siège administratif de l'OFP.

Fait à Liège, le 2 juin 2017.

Le Conseil d'administration.

COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

CHAPITRE I • SECTION 1

Bilan global au 31/12/2016 (en euros)

ACTIF		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2016	Exercice clôturé-GLOBAL 2015
II.	**IMMOBILISATIONS**	**22**	**282.723.866**	**204.715.940**
B.	Immobilisations corporelles	222	3.693.889	2.662.802
C.	Immobilisations financières	223	279.029.978	202.053.138
III.	**PLACEMENTS**	**23**	**762.519.028**	**797.453.733**
A.	Immeubles de placement	231	10.406.125	10.506.398
B.	Titres négociables et autres instruments financiers	232	752.112.903	786.947.335
	1. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	2321	13.417.284	13.702.215
	3. Part dans les fonds communs de placement et des sociétés d'investissement	2323	735.695.619	720.245.120
	6. Autres placements	2326	3.000.000	53.000.000
V.	**CRÉANCES**	**41**	**114.329.654**	**106.694.772**
A.	Contributions à recevoir	411	93.436.608	86.999.976
	1. En exécution du plan de financement	4111	93.436.608	86.999.976
B.	Sur entreprises d'affiliation	412	2.184.878	0
	3. Autres créances	4123	2.184.878	0
F.	Autres créances	416	18.708.168	19.694.797
VI.	**VALEURS DISPONIBLES**	**51**	**22.961.683**	**25.018.578**
VII.	**COMPTES DE RÉGULARISATION**	**431/432**	**14.947.483**	**10.706.213**
A.	Produits acquis	431	11.664.847	7.541.244
B.	Charges à reporter	432	3.282.636	3.164.970
TOTAL ACTIF		**21/51**	**1.197.481.714**	**1.144.589.237**

Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP.

PASSIF		Codes	Exercice clôturé- GLOBAL 2016	Exercice clôturé- GLOBAL 2015
I.	**FONDS PROPRES**	**11**	**707.910.866**	**679.161.287**
A.	Fonds social	111	705.659.692	676.972.015
B.	Marge de solvabilité	112	2.251.173	2.189.272
II.	**PROVISIONS TECHNIQUES**	**12**	**450.430.918**	**397.265.458**
A.	Retraite et décès	121	450.430.918	397.265.458
III.	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**13**	**30.014.447**	**60.014.447**
IV.	**DETTES**	**42**	**8.286.725**	**7.043.279**
B.	Dettes fiscales & parafiscales	422	2.055.796	1.983.362
D.	Dettes financières	424	150.000	300.000
E.	Autres	425	6.080.929	4.759.918
V.	**COMPTES DE RÉGULARISATION**	**433/434**	**838.759**	**1.104.765**
A.	Produits à reporter	433	617.077	948.235
B.	Charges à imputer	434	221.682	156.530
TOTAL PASSIF		**11/43**	**1.197.481.714**	**1.144.589.237**

CHAPITRE II • SECTION 3

Compte de résulats global au 31/12/2016 (en euros)

		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2016	Exercice clôturé-GLOBAL 2015
I.	**RÉSULTAT TECHNIQUE (+) (-)**	**71/61**	**-50.081.824**	**-2.527.553**
A.	Contributions (+)	710	4.514.192	4.323.600
	1. En exécution du plan de financement	7101	4.514.192	4.323.600
C.	Prestations (-)	610	-25.952.745	-25.349.392
I.	Transfert des réserves de pension	716/616	23.376.557	0
	1. En provenance d'autres organismes de pension (+)	716	23.376.557	0
J.	Variation des provisions techniques	717/617	-53.165.459	20.243.099
	a. Variation des provisions techniques relatives à la retraite et au décès (augmentation -, diminution +)	6171/7171	-53.165.459	20.243.099
	1. Fin d'exercice (-)	6171	-450.430.918	-397.265.458
	2. Début d'exercice (+)	7171	397.265.458	417.508.557
L.	Primes d'assurance et de réassurance cédées (-)	618	-319.763	-319.763
M.	Autres produits techniques (+)	719	2.749.653	881.966
N.	Autres charges techniques (-)	619	-1.284.258	-2.307.063
II.	**RÉSULTAT FINANCIER (+) (-)**	**72/62**	**54.302.386**	**55.776.613**
B.	Produits des placements (+)	722	17.231.438	17.035.795
E.	Différence de change et écarts de conversion monnaies étrangères (+) (-)	724/624	49.924	-54.807
F.	Plus ou moins-values (+) (-)	725/625	37.581.808	39.271.943
	1. Plus-values (+)	725	37.935.301	39.271.943
	2. Moins-values (-)	625	-353.493	0
G.	Autres produits financiers (+)	726	389	115
H.	Autres charges financières (-)	626	-561.173	-476.433
III.	**RÉSULTAT D'EXPLOITATION**	**73/63**	**-5.596.324**	**-4.986.110**
A.	Biens et services divers (-)	631	-4.296.828	-3.777.302
B.	Amortissements (-) (+)	632/732	-461.548	-449.095
	1. Dotation (-)	632	-461.548	-449.095
C.	Autres (-) (+)	633/733	-837.948	-759.712
IV.	**RÉDUCTIONS DE VALEUR (-) (+)**	**64/74**	**0**	**1.271.190**
B.	Reprise (+)	74	0	1.271.190

		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2016	Exercice clôturé-GLOBAL 2015
V.	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (-) (+)**	**65/75**	**30.000.000**	**0**
B.	Reprise (+)	75	30.000.000	0
VI.	**RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (+) (-)**	**76/66**	**149.489**	**0**
A.	Produits exceptionnels (+)	76	149.489	0
VII.	**IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (-) (+)**	**67/77**	**-24.148**	**-20.960**
A.	Impôts (-)	67	-24.148	-20.960
VIII.	**RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER (+) (-)**	**78/68**	**28.749.579**	**49.513.181**
A.	Bénéfice (-)	68	-28.749.579	-49.513.181

Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP.

CHAPITRE II • SECTION 4

Affectations et prélèvements au 31/12/2016 (en euros)

		Codes	Exercice clôturé-GLOBAL 2016	Exercice clôturé-GLOBAL 2015
I.	**BÉNÉFICE À AFFECTER (+)/ PERTE À AFFECTER (-)**	**791/691**	**28.749.579**	**49.513.181**
	1. Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	7911/6911	28.749.579	49.513.181
III.	**MARGE DE SOLVAVILITÉ**	**793/693**	**-61.902**	**214.573**
	1. Affectation (-)	693	-61.902	
	2. Prélèvement (+)	793		214.573
V.	**FONDS SOCIAL**	**795/695**	**-28.687.677**	**-49.727.754**
	1. Affectation (-)	695	-28.687.677	-49.727.754
	2. Prélèvement (+)	795		

ANNEXES

ANNEXE 1 • POSTES HORS BILAN AU 31/12/2016

		Codes	Montant
I.	**SÛRETÉS RÉELLES (+) (-)**	**00**	**32.883.467**
	A. Valeurs mobilières et autres titres de créance (+) (-)	001	13.603.467
	B. Liquidités/dépôts (+) (-)	002	
	C. Immeubles (+) (-)	003	19.280.000
X.	**AUTRES**	**09**	**3.590.000**

ANNEXE 2 • MARGE DE SOLVABILITÉ AU 31/12/2016

I. RÉGIME DE RETRAIT VISÉ À L'ARTICLE 55, ALINÉA 1ER,1° ET 135, ALINÉA 1ER, 2° DE LA LOI AVEC OBLIGATION DE MOYEN - POUR LES RISQUES EN CAS DE DÉCÈS, D'INVALIDITÉ ET D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL

		Codes	Exercice
I.	**PREMIÈRE OPÉRATION**		
a)	Tranche qui est inférieure ou égale à 30.000 EUR du plus élevé parmi les capitaux sous risque et les capitaux d'invalidité et d'incapacité de travail	S.1.01	30.000,00
	X 10 =	S.1.02	300.000,00
b)	Sommes des cinq capitaux les plus élevés parmi les capitaux sous risque, les capitaux d'invalidité et les capitaux d'incapacité de travail où pour chaque affilié, le plus élevé de ces capitaux sous risque, d'incapacité de travail est pris en compte	S.1.03	1.881.176,26
c)	Total, pour les affiliés, du plus élevé des capitaux sous rubrique, des capitaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail	S.1.04	69.997.099,94
	X0,001 =	S.1.05	69.997,10
TOTAL : (S.1.02) + (S.1.03) + (S.1.05)		**S.1.06**	**2.251.173,36**
II.	**DEUXIÈME OPÉRATION**		
	Total, pour tous les affiliés, du plus élevé des capitaux sous rubrique, des capitaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail	S.1.07	69.997.099,94

		Codes	Exercice
III.	**TROISIÈME OPÉRATION**		
	Plus petit montant de (S.1.06) et (S.1.07)	S.1.08	2.251.173,36
V.	**RÉSULTAT**		
	S.1.12 = (S.1.08) x (S.1.11)		**2.251.173,36**

ANNEXE 3 • CRÉANCES

		Codes	Montant
A.	**CONTRIBUTIONS À RECEVOIR**	**411**	**93.436.608**
	a. A un an au plus	411/1	88.636.608
	b. A plus d'un an	411/2	4.800.000
B.	**CRÉANCES SUR ENTREPRISE D'AFFILIATION**	**412**	**0**
	3. Autres	4123	0
	a. A un an au plus	4123/1	2.184.878
F.	**AUTRES CRÉANCES**	**416**	**18.708.168**
	a. A un an au plus	416/1	18.708.168

ANNEXE 4 • DETTES

		Codes	Montant
A.	**DETTES À UN AN AU PLUS**	**42/1**	**8.286.725**

ANNEXE 5 • INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

A. Par instrument financier dérivé (par type d'instrument financier dérivé et par type de sous-jacent : par exemple options sur actions, interest rate swaps, currency swaps…)

TYPE D'INSTRUMENT

TYPE DE VALEUR SOUS-JACENTE

I.	**Total des transactions effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :** **Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :** • dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert
II.	**Total des transactions effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre :** **Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :** • dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert
III.	**Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :** **Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations clôturées au 31 décembre :** • dont volume annuel total sur base des valeures sous-jacentes pour autres opérations ayant entraîné une position à découvert
IV.	**Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre :** • **Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations en cours au 31 décembre :** dont volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations ayant entraîné une position à découvert

B. Impact de l'utilisation d'instruments financiers dérivés sur les avoirs, les dettes et les engagements de l'institution de retraite professionnelle et sur les résultats réalisés au cours de l'exercice.

ANNEXE 6 • RÈGLES D'ÉVALUATION

BASE DE CONVERSION POUR LES MONNAIES ÉTRANGÈRES

A. Règles applicables pour l'évaluation de l'inventaire

1. Constitution et ajustement des amortissements

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après: Pourcentage d'amortissement (taux annuel): - Immobilisations incorporelles : 33,3 % - Bâtiment siège social: 3,33% - Installations et aménagements: 10% - Matériel roulant: amorti en fonction de la durée d'utilisation probable - Mobilier: minimum 10% - Matériel informatique: Minimum 33,3 %. Les frais accessoires sur bâtiments sont pris en charge intégralement l'année où ceux-ci sont exposés. Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

2. Réductions de valeur

II. C. Immobilisations financières. Elles font l'objet de réduction de valeur pour tenir compte des dépréciations définitives ou non à la date de clôture et dans le cas où il s'agit de valeurs représentatives. III. Placements B1 et B3 Actions, parts et autres titres à revenu variable. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur de marché, conformément aux régles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché (d'affectation), que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur de marché. Les plus et moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. B3. Obligations et autres titres à revenu fixe. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur marché (d'affectation), conformément aux règles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007.

Ces titres sont évalués à leur valeur marché ou valeur modèle, que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur marché. Les plus ou moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. V. Créances. Elles font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment: 1. les charges de grosses réparations et de gros entretiens. 2. Les risques de pertes ou de charges découlant pour OGEO FUND de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition à la cession d'immobilisations et de litiges en cours

4. Provisions techniques

Règles d'évalutation pour les régimes de retraite en vertu de l'article 55, alinéa 1er, 1° de la loi

Description	
Loi de survenance	0,00 %
Taux d'intérêt	3,50 %
Inflation	
Indexation des salaires	2,00 %
Autres	0 %

Annexe

II. Provisions techniques. Ce poste reprend l'ensemble des engagements vis-à-vis des affiliés et des bénéficiaires calculés par l'actuaire désigné et conforme aux articles 1 à 18 de l'AR du 12 janvier 2007.

La marge de solvabilité (Légalement requise par les articles 87 et 88 de la loi), fait partie de l'affectation du résultat.

Les provisions techniques ont été déterminées sur la base des paramètres suivants : 1. Indexation des rentes en cours de 2 %/ Adaptation des salaires de 2 % par an. 3. Indexation du plafond de sécurité sociale de 1 %. 4. Actualisation au taux de 3,5 %, ce taux correspond à une estimation prudente du rendement attendu des valeurs représentatives. 5. Tables de mortalité MR/FR 6. Liquidation obligatoire en capital des prestations des actifs et des démissionnaires.

5. Autres

Principes généraux: ces règles d'évaluation se réfèrent aux dispostions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle du 05/06/2007. ACTIF II. IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées, soit à leur valeur d'acquisition, soit à leur prix de revient. VII. A. Produits acquis sur les titres sont calculés prorata temporis sur une base de 365 jours. Ceux-ci sont actés sous le poste II. Résultat financier B. Produits des placements.

B. Base de conversion en euros des éléments, repris dans les comptes annuels qui sont ou étaient à l'origine libellés en monnaies étrangères.

OGEO FUND tient sa comptabilité en euro. Les postes monétaires font l'objet d'une revalorisation au 31/12 au cours moyen achat/vente. Les plus ou moins values sont actées dans le résultat financier sous le point E. Différences de change et revalorisations.

DOCUMENT N°. 8 : MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Mentions des adaptations et de leurs justifications

MODIFICATIONS	JUSTIFICATIONS
Le taux d'actualisation pour le calcul des provisions techniques est passé de 4,5% à 3,5%.	Afin de répondre aux exigences de la FSMA quant à l'utilisation d'un taux qui soit en phase avec les tendances actuelles des marchés, OGEO FUND a décidé d'abaisser son taux d'actualisation à compter de la clôture des comptes de 2016, passant d'un taux d'actualisation de 4,5% (5% - 0,5%) à 3,5% (4% - 0,5%).

ANNEXE 7 • INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A. Conformément aux nouvelles dispositions légales en la matière, nous communiquons ci-après le montant des honoraires de 90.780 EUR HTVA pour l'année 2016 à notre commissaire, PWC SCCRL, représentée par Madame I. RASMONT.

B. Suite à l'intégration de Publilec SCRL, une reprise de provision a été actée à hauteur de 30.000.000 EUR. Pour rappel, cette provision avait été actée en 2012 à hauteur de 60.000.000,00 EUR afin de couvrir les aléas financiers liés à l'ajustement du portefeuille suite à l'intégration d'éventuelles nouvelles entreprises d'affiliation.

C. Les provisions techniques ne tiennent pas compte des éventuelles cotisations dues au SFP pour le régime des agents nommés à titre définitif et leurs ayants droit. Notons que nous sommes toujours en attente de la confirmation de la part de l'IILE que tant les cotisations de base que les cotisations de responsabilisation sont et restent à sa charge. Néanmoins, le paiement de ces cotisations SFP est, depuis le 1er janvier 2015, directement pris en charge par l'IILE.

ANNEXE 8 • BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :
Gestion fonds de pension CP 335.00

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (exercice)	3p. Total (T) ou total en équivalents temps plein (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	7,8		7,8 (ETP)	7,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	12.992		12.992 (T)	12.855 (T)
Frais de personnel	102	792.776		792.776 (T)	679.041 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
À la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	**105**	**9**		**9**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8		8
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4		4
- de niveau primaire	1200			
- de niveau secondaire	1201			
- de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
- de niveau universitaire	1203	3		3
Femmes	121	5		5
- de niveau primaire	1210			
- de niveau secondaire	1211			
- de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3
- de niveau universitaire	1213	2		2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	9		9
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit un déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	3		3
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1		1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5841	2	5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842	127,00	5852	32,00
Coût net pour l'entreprise	5843	8.215,00	5853	1.580,00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AGRÉÉ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AGRÉÉ

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

Sint-Stevens-Woluwe, le 12 juin 2017

Aux membres d'OGEO FUND OFP Liège

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'OGEO Fund OFP (« l'Institution de Retraite Professionnelle ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2016. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.197.481.714 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par un bénéfice à affecter de EUR 28.749.579, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes « ISA »), telles qu'adoptées en Belgique.
Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de l'Institution de Retraite Professionnelle relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institution de Retraite Professionnelle.
Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de l'Institution de Retraite Professionnelle, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SANS RÉSERVE

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Institution de Retraite Professionnelle au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'établissement, le contenu du rapport annuel, ainsi que le respect, par l'Institution de Retraite Professionnelle, des statuts et de la législation applicable aux institutions de retraite professionnelle relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport annuel, établi conformément aux articles 55, 56 et 58 de l'Arrêté Royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des informations requises par ledit Arrêté Royal, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité de votre Institution de Retraite Professionnelle est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

- La participation financière de EUR 65,0 millions que détient désormais (depuis le 30 septembre 2016) votre Institution de Retraite Professionnelle dans le capital de la compagnie d'assurances Integrale SA n'a pu être affectée à la couverture des engagements de pensions. Le montant de l'investissement a dès lors été alloué à trois cantons présentant d'importantes réserves libres. À ce jour, cette allocation n'a pas encore été entérinée par les organes de gestion des entreprises d'affiliation concernées.

- Comme le mentionne l'annexe # 7 des comptes annuels de l'OFP, les conséquences financières liées à l'affiliation de l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs au Service Fédéral des Pensions n'ont pas été considérées dans le calcul des engagements de pensions de l'intercommunale, au motif qu'elles sont actuellement assumées par cette dernière. Cette situation devrait, en tout état de cause, être formellement documentée et validée par l'organe de gestion de l'intercommunale.

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises sccrl

Représentée par
Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises

OGEO FUND OFP

SIÈGE SOCIAL
Boulevard Piercot, 46
4000 Liège

IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification : 50570

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

www.ogeofund.be
info@ogeofund.be

© Juin 2017

IMPRESSION
Matthys

CONCEPTION
Benoît Dorthu

DESIGN
Cible Communication - www.cible.be

PHOTOS
OGEO FUND - Audrey de Leval et Arnaud Siquet
AIDE : bassin d'aération de la Station d'épuration de Liège-Oupeye
CILE - Thierry Dricot et Alain Boos
IILE-SRI
Province de Liège
Publilec - Centrale TGV de Seraing
Nethys – Imagellan
Ville de Seraing
Rotterdam - Photo Police néerlandaise

Le rapport annuel 2016 est disponible sur le site internet d'OGEO FUND via le lien suivant : www.ogeofund.be/publications ou sur simple demande.

La fructification à long terme

ogeo FUND